



# MEDONDES

UNITÉ DE COORDINATION DU PAM - BULLETIN D' INFORMATION PUBLIÉ EN ANGLAIS / ARABE / FRANCAIS - N° 42 - 43

LA RÉUNION DU BUREAU À DAMAS  
PATRIMOINE ET TOURISME CULTUREL EN SYRIE

فأورد العصير فصفه فهذا الشراب موافق لمجع الحلو والحبيب والريين  
والاسز والرافف ولزبه بلغم غليظ في طقه يصفى اللون وكثير التمر



وليس له غيلة موافق للشبان والكلام ع ع ع

صنعه شراب للزكام والسعال

ووزم البطن واسترخا المعدة خذ من ربع اوقية واصول سوسن ثمر اوقية  
وفلفل ابيض ربع وثمر اوقية رقة جميعا واربطه خرقه واجعله في لبنه افساط شراب  
طيب وذلك ثلثة ايام ثم صغه وارفعه في اناء نظيف اشرب منه بعد العشا



**2 Calendrier du PAM**

**3 Les réunions du PAM**

La réunion du Bureau à Damas  
Syrie : patrimoine et tourisme culturel

**7 Le développement durable**

La 6e réunion de la CMDD à Tunis :  
Le Bilan stratégique pour l'an 2000  
Le segment ministériel et  
la "Déclaration de Tunis"  
Le nouveau Comité directeur  
Les documents soumis à la réunion

**10 La lutte contre la pollution**

MED POL: les incidences des

usines de dessalement  
Le point sur les activités de  
l' Accord RAMOGE

**11 La contribution des Centres régionaux**

CAR/PP : Une campagne  
de promotion  
La production plus propre dans  
le secteur de l'huile d'olive  
CAR/PAP : La législation des  
zones côtières, par M. Prieur  
CAR/TDE : Initiatives "Forum"  
PAC Israël – La télédétection au  
service des projections d'expansion  
urbaine

CAR/PB : La démographie du  
Bassin, par E. Coudert

**22 La vie du PAM:**

Le prix Sasakawa du PNUE  
décerné à Michel Batisse  
Arrivées et départs  
Disparitions

**24 Les publications du PAM:**

La Série des rapports techniques  
Le profil du Liban

**Livres - Revues**

**QU' EST-CE QUE LE PAM ?**

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) est consacré à la protection de l'environnement et au développement du bassin méditerranéen. Il a été adopté à Barcelone (Espagne) en 1975 par les Etats méditerranéens et la CE, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Son cadre juridique est constitué par la Convention de Barcelone (1976, révisée en 1995) et six Protocoles concernant des aspects spécifiques de la protection de l'environnement. Il a pour rouages une Unité de coordination centrale, sise à Athènes, six Centres d'activités régionales répartis dans l'ensemble de la Méditerranée, un programme MED POL de surveillance et de maîtrise de la pollution. Les pays méditerranéens et l'UE se réunissent tous les deux ans pour décider du budget et du programme du PAM.

**MEDONDES**, est publié par l' Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, en arabe et en français. Il se propose d'être un bulletin d' information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à **MEDONDES**. Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu' avec l'autorisation de l' auteur. Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, prière de vous adresser à: Gérard Pierrat, Rédacteur en chef, **MEDONDES**, Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, 48 ave. Vassileos Konstantinou, 116 35 Athènes, Grèce. Tel. (00301) 725 3190-5, Fax: (00301) 725 3197. Pour consulter la page d'accueil PAM: <http://www.unepmap.org>

ISSN 1105-4034

Couverture:  
Version arabe d'un manuel  
médical de Dioscoride.



IMPRIMÉ  
SUR PAPIER  
RECYCLÉ



Le logo du PAM  
adopté à la réunion  
du Bureau à Damas  
en novembre 2000.



**CALENDRIER DU PAM**

Groupe de travail sur le Système de rapports	28 février 2001 Athènes (Grèce)
Réunion du Comité de coordination Interorganisations du Projet FEM	Mars 2001 Athènes (Grèce)
Réunion du Comité de coordination du Projet FEM	Mars 2001 Athènes (Grèce)
Réunion consultative sur le réseau informel concernant le respect et l'application effective de la législation	15-17 mars 2001 Sorrento (Italie)
Deuxième réunion d'experts juridiques/ Techniques nationaux sur la révision du Protocole "situations critiques"	2-6 avril 2001 Monaco
Réunion du Bureau des Parties contractantes	26-28 avril 2001 Nicosie (Chypre)
5e réunion du Comité directeur de la CMDD	17-18 mai 2001 Monaco
Réunion des Points focaux du MED POL	28-31 mai 2001 Venise (Italie)
Réunion conjointe des Points focaux des CAR PB/PAP/TDE	12-16 juin 2001 Palerme (Italie)
Réunion des Points focaux du PAM	11-14 septembre 2001 Athènes (Grèce)
7e réunion de la CMDD	3-6 octobre 2001 Antalya (Turquie)
Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes	14-17 novembre 2001 Monaco



## LE PAM À DAMAS

### LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES

(31 octobre – 1er novembre 2000)

**Examen des activités du semestre écoulé, révision du Protocole " situations critiques ", système de rapports, adoption du logo du PAM, critères de sélection des ONG partenaires étaient à l'ordre du jour d'une réunion tenue à la veille de la 6e session de la CMDD**

La 2e réunion du Bureau à Damas, la première à se tenir depuis la réunion des Parties contractantes de novembre 1999 s'est ouverte sous la présidence de M. F. Zammit Dimech, ministre de l'environnement de Malte. C'était la première réunion institutionnelle du PAM en République arabe syrienne, et M. Farouk Adli, ministre syrien chargé des affaires environnementales, a tenu à rappeler que, pour son pays situé dans une région sensible que n'épargnent pas les foyers de tension et de conflit, la solidarité entre les peuples est le seul moyen valable de faire face aux problèmes d'environnement, et qu'elle n'est possible que dans un climat de paix, de prospérité et de sécurité. Les six membres du Bureau (Malte, Syrie, Libye, Chypre, France et Italie) ont lancé un nouvel appel pour que soit accélérée la ratification des instruments modifiés ou nouveaux du système de Barcelone, et ils ont demandé au Secrétariat de convoquer pour février 2001, à Monaco, une réunion d'experts chargée d'examiner le projet de révision du Protocole " situations critiques ". C'est seulement au vu des résultats de cette réunion, que le Bureau arrêtera sa position définitive sur les modalités et la date de la conférence de plénipotentiaires chargée d'adopter le Protocole révisé. La réunion a estimé que cette éventuelle adoption devrait s'accompagner d'un renforcement des capacités du REMPEC de Malte pour que celui-ci puisse s'acquitter des nouvelles tâches qui lui seront confiées au titre des nouvelles dispositions du Protocole.

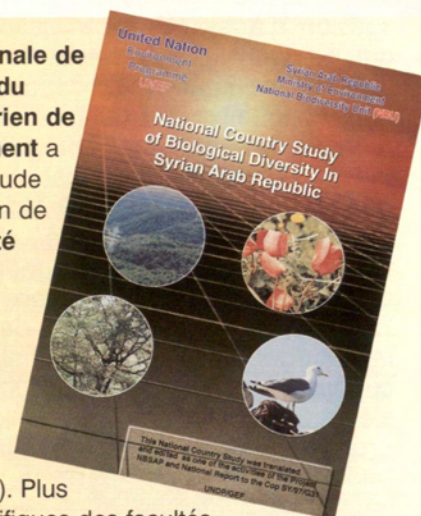
S'agissant du système unique de rapports que les pays devront observer au sein du PAM, les participants ont estimé qu'il fallait le simplifier le plus possible et l'harmoniser progressivement avec les systèmes des autres conventions et de l'Union européenne, cette dernière étant appelée à jouer un rôle grandissant dans la région dans la perspective de l'adhésion d'autres pays méditerranéens. Enfin, le Bureau a adopté un logo combinant deux propositions faites par l'Italie et qui demande encore à être finalisé, et il a décidé que pour choisir les ONG partenaires du PAM, il conviendra de prendre en compte des critères de contribution tangible aux activités du programme.

Sur proposition de la délégation syrienne, le Bureau a adopté une " Déclaration de Damas " qui, pour l'essentiel, rappelle la nécessité d'une ratification rapide des textes nouveaux ou modifiés du système de Barcelone et d'une mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques.

L'excellent climat qui a présidé à la réunion grâce à la prévenance des autorités syriennes, a été illustré, en marge de celle-ci, par l'entretien que le Premier ministre syrien, M. Mustafa Miro, a eu avec M. F. Zammit Dimech, président du Bureau, et M. L. Chabason, coordonnateur du PAM. M. Miro leur a fait part du vif intérêt que son pays et ses dirigeants accordent à la coopération de tous les pays riverains de la Méditerranée en vue d'assurer l'intégrité de leur mer commune et de contribuer au développement durable de la région. ■

L'Unité nationale de biodiversité du Ministère syrien de l'environnement a réalisé une étude sur la situation de la biodiversité en Syrie, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Plus

de 200 scientifiques des facultés de sciences naturelles, de génie agricole et d'économie des universités et centres de recherche du pays ont pris part à cette vaste entreprise qui visait à étayer les premières mesures de protection indispensables et l'élaboration d'une stratégie nationale pour répondre aux objectifs de la Convention sur la biodiversité à laquelle la Syrie a adhéré. L'ouvrage de 367 pages richement illustrées qui en est résulté et qui a paru dans le courant 2000 en arabe et en anglais (" *National Country Study of Biological Diversity in Syrian Arab Republic* ") constitue le premier grand inventaire national des espèces florales et faunistiques, de leur statut, des menaces qui pèsent sur certaines d'entre elles. Il met aussi en relief la grande variété des écosystèmes syriens où alternent les versants forestiers du nord, les plaines de la frange littorale, le fossé étroit nord-sud du Ghab arrosé par l'Oronte (le "croissant fertile"), la succession des plateaux et vallées entourés vers l'est et le sud par le désert avec quelques oasis, le désert étant lui-même relayé à sa périphérie par la steppe: autant d'habitats d'une faune et d'une flore d'une grande richesse, dont nombre d'espèces endémiques, mais qui appellent des politiques volontaristes car la Syrie accuse un certain retard dans la création effective d'aires spécialement protégées, de parcs et de réserves naturelles. La publication de cette étude témoigne d'une prise de conscience nationale dans ce domaine (*Ministry of State for Environmental Affairs, Tolyani, P.O. Box 3773, Damas, République arabe syrienne*). ■







## SYRIE : LE CHOIX D'UN TOURISME CULTUREL FONDÉ SUR UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Face au patrimoine culturel de la Syrie, l'historien, l'archéologue, et a fortiori le visiteur, sont saisis de vertige par la succession d'âges et de civilisations qui couvrent pratiquement toute l'histoire de l'humanité, depuis le paléolithique et l'installation des premiers hommes dans la région il y a un million d'années, jusqu'à la période ottomane (1516-1918). Chaque strate a laissé des témoignages des grands tournants de la civilisation: introduction de l'agriculture et de l'irrigation, de la métallurgie, invention de l'alphabet cunéiforme (tablette d'Ugarit, XIVe siècle av. J.-C.), premières villes, premiers palais, premiers empires (akkadien, amorite, babylonien, mitannien, hittite, assyrien), essor de la navigation et des échanges entre l'Asie, l'Afrique et la rive méditerranéenne de l'Europe. Quatre sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO: Damas(1979), Bosra (1980), Palmyre (1980) et Alep (1986) mais le pays, qui possède plus d'une centaine d'autres sites

étudiés, fouillés et répertoriés, a surtout un gisement encore inexploré de vestiges qui en font un des territoires potentiellement les plus riches au monde par l'étendue chronologique et la diversité des civilisations qui y sont représentées.

Damas, la capitale qui s'étend au pied du mont Qassioun, offre sa vieille ville, la Grande Mosquée des Omeyyades, témoignage du temps où la ville devint à la fois le berceau (660) et la capitale de l'empire arabo-musulman, auquel viendront s'ajouter des madrasas (écoles religieuses), le mausolée de Saladin, la mosquée Takiya Souleymaniya. A Bosra se trouve un théâtre bâti par Rome qui est l'un des mieux conservés du Proche-Orient (IIe siècle après J.-C.). Palmyre doit son histoire prestigieuse à la présence d'une source, déjà mentionnée au IIIe millénaire, et à sa situation de carrefour caravanier; l'oasis a laissé d'étonnants vestiges romains hantés par le souvenir de la reine

Zénobie, tandis qu'Alep, la grande ville du Nord, également étape caravanère importante, regroupe autour de sa citadelle arabe ses souks, caravansérails, hammams, mosquées et églises. En dehors de ces sites qui ont été, tout au long d'une histoire plus de quatre fois millénaire, des noeuds d'échanges commerciaux et culturels entre l'Asie et le monde méditerranéen, il convient aussi de citer les ouvrages de nature défensive laissés par les Croisés, comme le Krak des Chevaliers qui domine un territoire allant des monts du Liban à la plaine de Homs et le littoral, ou les "villes mortes" byzantines de la région d'Alep.

Comme la plupart des sites du Bassin méditerranéen, ceux de la Syrie, bien qu'ils soient relativement préservés par un climat sec et tempéré, ne sont pas à l'abri de dommages dus à une mauvaise gestion, aux transformations du milieu, aux démolitions et reconstructions - qui ont sévi notamment

(suite page 6)

Palmyre





## Un entretien avec M. Farouk Adli, Ministre d'État chargé de l'environnement de la République arabe syrienne

*Vous avez pris récemment vos fonctions de ministre de l'environnement de Syrie. Pouvez-vous nous brosser un bref panorama des questions prioritaires auxquelles vous devez vous attaquer?*

Une remarque d'ordre historique, d'abord. Dans le passé, la Syrie a subi un lourd préjudice pour n'avoir pas intégré les considérations environnementales dans le processus de développement. Je pense du reste que c'est le cas de la plupart des pays en développement. Toutefois, cette tendance a été inversée quand le président Hafez El-Assad, décédé en juin dernier, a créé en 1991 le Ministère d'État chargé de l'environnement, le premier du genre dans le monde arabe.

*Autrement dit, à partir de cette date, l'environnement devient un domaine à part entière de l'action environnementale et est traité comme tel?*

Oui, mais en relativisant: au début, l'action de ce ministère est restée très modeste du fait qu'il manquait de personnel qualifié pour mener les études nécessaires. Progressivement, ce personnel a été formé et, plus récemment, une stratégie nationale a été élaborée autour de grands problèmes prioritaires. Je citerai notamment: la détérioration relative des terres agricoles, la surexploitation des bassins versants, l'inexistence de décharges contrôlées pour les déchets, un habitat sauvage autour des grandes villes, etc.

*Vous en êtes donc à une phase d'exploration et d'identification des problèmes?*

Non, nous l'avons amplement dépassée puisque, pour remédier à ces problèmes, des plans nationaux à court et moyen terme ont été établis et font actuellement l'objet de discussions entre les ministères et autres organismes publics concernés afin de fixer les modalités de leur mise en oeuvre. Les considérations environnementales

sont intégrées dans tous les plans de développement: aucun projet n'est envisagé s'il ne répond pas à ce critère. C'est le cas notamment dans le secteur industriel où des études sont réalisées pour déterminer les potentiels de pollution des usines en vue de prendre les mesures nécessaires pour les réduire ou les éliminer. A cet égard, des normes



et classifications nationales ont également été fixées pour promouvoir un environnement salubre. Dans son discours d'investiture, le président Bashar El-Assad a du reste mis en exergue la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de nos problèmes d'environnement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

*En 1989, la Syrie a demandé au PAM l'exécution d'un Programme d'aménagement côtier (PAC) qui a été accepté à la réunion des Parties contractantes de 1989 et a été l'un des 4 premiers PAC. Il a été exécuté de 1990 à 1994. Ce PAC a-t-il eu des effets pratiques pour le littoral syrien? A-t-il donné lieu à un suivi?*

Oui, cette première initiative de coopération régionale a eu des retombées positives. Je rappellerai que ce PAC comportait, entre autres, une étude de planification intégrée du littoral, l'application du Système d'informations géographiques, la préparation

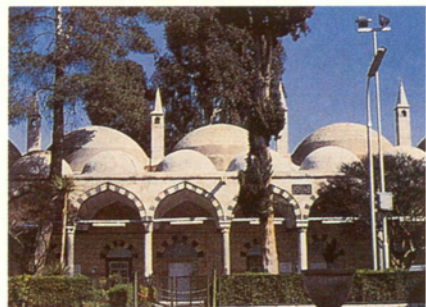
d'un programme de surveillance continue de nos eaux littorales, une préparation à l'étude d'impact sur l'environnement, une étude de cas sur l'impact du changement climatique sur le littoral syrien, l'identification des aires à protéger. Grâce à ces études entreprises à l'époque, et en vue de traduire leurs conclusions dans des actions concrètes, un organisme environnemental a été mis en place à Tartous, avec une annexe à Lattaquié. Des laboratoires et du matériel sont fournis pour la bonne marche de ces organismes.

*Vous êtes donc en faveur de cette coopération régionale?*

Absolument! Cette coopération avec le PAM a en outre été suivie et prolongée par une coopération avec l'Union européenne pour financer une partie d'un projet pilote conjoint entre la Syrie et le Liban sur la gestion des ressources côtières. Deux stations d'épuration ont été construites dans les gouvernorats de Tartous et Lattaquié. De plus, le ministère a coopéré avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour établir des aires protégées à Al-Arz, Al-Shawah et Lattaquié, avec un financement de la Banque mondiale sur une période de trois ans. Enfin, avec le concours du REMPEC - le Centre d'intervention du PAM pour les accidents de pollution marine, sis à Malte - et de l'Union européenne, nous élaborons un plan d'urgence en cas de pollution accidentelle du littoral syrien par les hydrocarbures. Un plan a également été établi pour utiliser l'irrigation par aspersion (sprinkler) sur une période de 4 ans en vue de conserver les ressources en eau. Ces quelques exemples montrent assez que nous sommes ouverts aux échanges d'expériences et aux transferts de technologie opérés sur un pied d'égalité et que nous appuyons sans réserve l'action du PAM pour faire de la Méditerranée une zone de prospérité et de paix conçue dans la perspective d'un développement durable.



à Alep, Raqqa et Hama. Parmi les principaux facteurs qui affectent le patrimoine, outre l'érosion et les transformations du linéaire côtier et de la morphologie des fleuves, il convient de mentionner les carrières, l'habitat sauvage, l'expansion urbaine. Quant aux grands travaux qui ont marqué les dernières décennies, ils n'ont pas non plus été sans incidences. Lors de la construction du lac Assad, à l'est d'Alep, inauguré en 1973, qui constitue le plus grand barrage du Proche-Orient après celui d'Assouan et vise à réguler le cours de l'Euphrate et à éviter les inondations dues à la fonte des neiges d'Anatolie, la Syrie a fait appel à l'Unesco pour le déplacement ou la consolidation de certains édifices. Des missions archéologiques ont travaillé de manière intensive pour fouiller les tells (terres artificielles formées par les ruines de cités anciennes) se trouvant sur les deux rives de l'Euphrate avant qu'ils ne soient submergés. Selon un rapport Banque mondiale/PNUD (1998): "les grands barrages sont souvent accusés d'endommager l'environnement mais, en Syrie, les travaux



Takiyeh Suleimaniyeh - Damas

préparatoires aux barrages construits sur l'Euphrate ont contribué dans une large mesure à notre compréhension de l'archéologie de la Syrie. Les études et les fouilles effectuées avant la réalisation de ces ouvrages et des travaux d'irrigation ont permis d'approfondir et de récrire l'histoire de la région. La construction des barrages a aussi permis d'introduire les techniques d'étude d'impact sur l'environnement".

Enfin, il faut souligner la part que

représente dans le patrimoine syrien l'extraordinaire floraison de manuscrits qui débute à Damas (661-750) sous la dynastie des Omeyyades, laquelle va gagner Cordoue (756-1031) et se prolonger par d'autres dynasties dans l'Espagne musulmane. Nombre de ces manuscrits sont des traductions et commentaires des grands auteurs de l'antiquité gréco-romaine, et ce sont les érudits et savants arabes et juifs d'avant la "Reconquista - il suffit de citer Averroès et Maïmonide - qui vont maintenir, enrichir, renouveler et transmettre le savoir antique - notamment en médecine (voir la couverture de ce numéro), astronomie, philosophie, mathématiques -, permettant ainsi dans une large mesure à l'Occident de connaître et d'assimiler les éléments qui s'épanouiront dans la Renaissance. L'étude de ces manuscrits est aussi pour les historiens contemporains l'occasion de rétablir une image plus exacte des rapports historiquement très féconds entre l'Islam et la science.

Quant au tourisme, s'il crée une forte incitation à la sauvegarde du patrimoine, il a aussi des effets pervers en exerçant d'énormes pressions sur les ressources naturelles et les paysages. C'est pourquoi les autorités syriennes ont depuis longtemps choisi d'éviter un tourisme de masse qui entraînerait un lourd préjudice pour l'environnement afin de privilégier un tourisme culturel que le caractère remarquable du patrimoine voue à un grand avenir. La frange côtière, longue de 183 km - dont 65% rocheux - est particulièrement vulnérable, avec la présence des agglomérations industrielles que sont Tartous, Lattaquié et Baniyas; dans le passé, certains biens du patrimoine ont été laminés par des aménagements malavisés et la surfréquentation, comme à Arwad, en face de Tartous, la seule île - de taille très réduite - du littoral du Levant. Aujourd'hui, le littoral syrien abrite un tourisme avant tout national ou en provenance

des pays voisins, et l'un des problèmes majeurs qu'il a à affronter est celui de la gestion des déchets. De 1990 à 1994, le PAM a exécuté un Programme d'aménagement côtier du littoral qui a permis de former des experts et de sensibiliser les responsables locaux à la gestion intégrée et à l'utilisation d'outils comme le Système d'informations géographiques (SIG), l'évaluation de la capacité de charge touristique (ECC) et l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), et le site d'Ugarit a été inscrit sur la liste du programme des 100 sites historiques de Marseille.

Dans ce contexte, la valeur du patrimoine syrien est en rapport direct avec le tourisme culturel qui garde de loin la primauté sur le tourisme balnéaire et est à rattacher aussi au fort courant de pèlerinage religieux (les sanctuaires chiites de Damas et d'Alep attirent un grand nombre de visiteurs d'Iran et de pays arabes). Le ministère syrien du tourisme table sur une croissance de 5 à 6% par an des arrivées internationales jusqu'à l'année 2015, en retenant l'hypothèse d'une stabilisation politique du Proche-Orient. Selon une projection de croissance modérée sur 20 ans, en 2015 il y aurait ainsi 5,9 millions de visiteurs internationaux et 7,3 millions de nuitées (y compris de touristes nationaux), contre 1,8 et 2,3 millions, respectivement, pour l'année 1995 prise comme référence. Cet essor raisonnable, que les autorités syriennes voudraient inscrire dans la perspective de la durabilité, pourrait éviter à la Syrie les répercussions environnementales que beaucoup d'autres pays riverains de la Méditerranée ont connues au cours des 30 dernières années et qui ont souvent conduit le tourisme à détruire sa propre force d'attraction. ■

(voir " State of the Environment in Syria " WB/PNUD (1998), e-mail : post@ermuk.com, <http://www.ermuk.com>; "Report of the Conference on the final results of the coastal area management programme for the coastal region of Syria", PAM/PNUD/1994), <http://www.unepmap.gr>)



## LA SIXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Tunis, 14-17 décembre 2000)

*Ainsi qu'en ont décidé les membres de la CMDD réunis à La Marsa, près de Tunis, le Bilan stratégique 2000 servira de base à une stratégie méditerranéenne du développement durable et à la contribution de la Méditerranée au 2e Sommet de la Terre de 2002. La présence du Premier ministre tunisien, de neuf Ministres de l'environnement et des Chefs de délégations a conféré une grande portée à la « Déclaration de Tunis »*

### Un Bilan sans complaisance

En ouvrant les travaux de la 6e réunion de la CMDD, Mme Faiza Kefi, Ministre tunisienne de l'environnement et de l'aménagement du territoire, a déclaré : « *l'heure est venue, cinq ans après la création de la CMDD, d'un premier bilan sans complaisance* ». Les représentants des pays, de la CE et des trois groupes de la société civile ont été saisis d'un document faisant la synthèse de leurs propres contributions ainsi que de quelques études régionales, phénomène sans précédent dans l'histoire du PAM qui a permis d'impliquer les divers acteurs du développement durable dans la région, depuis les responsables et experts ministériels jusqu'aux autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG. Et jamais non plus l'interactivité n'a autant joué, avec une information en retour venant à chaque fois infléchir le texte et l'actualiser. « Sans complaisance », le Bilan l'est en effet par la rigueur de son approche, de ses analyses, de ses diagnostics et de ses conclusions. Ainsi, la CMDD elle-même ne s'est pas épargnée, si l'on peut dire, puisqu'elle recense plusieurs de ses « imperfections préjudiciables ». Dans l'ensemble, le Bilan constate que, alors que les politiques environnementales existent dans pratiquement tous les pays méditerranéens et dans les organisations régionales, elles ont, le plus souvent, des perceptions fragmentaires du développement durable. Les liens transversaux ne sont guère pris en compte et les considérations environnementales sont, dans le meilleur des cas, incorporées de façon inappropriée aux politiques de développement. En termes de contenu, la plupart des politiques perti-

nentes de développement durable en Méditerranée n'ont pas réussi à faire face à trois problèmes majeurs: un, la réforme de la politique des secteurs clés, notamment l'agriculture et le tourisme; deux, la maîtrise de l'urbanisation et de la littoralisation; trois, le développement des infrastructures dans le respect des ressources locales et du patrimoine.

### Vers une stratégie méditerranéenne de développement durable

Les membres de la CMDD ont été unanimes à souligner la qualité du Bilan, la richesse de ses informations et la pertinence de ses analyses. S'agissant de l'exploitation qui en sera faite à l'avenir, un consensus s'est rapidement dégagé pour qu'il en soit établi une synthèse - sous forme d'une brochure qui sera largement diffusée parmi tous les secteurs de la société civile. Le bilan et sa synthèse serviront aussi de base à la contribution du PAM et de la CMDD aux prochaines grandes conférences internationales, et surtout au 2e Sommet de la Terre de 2002. Enfin, la réunion a accueilli favorablement la proposition visant à ce que le Bilan stratégique serve à élaborer une **stratégie de développement durable en Méditerranée**; un premier document d'orientation sera soumis aux prochaines réunions de la CMDD et des Parties contractantes en 2001, et il sera finalisé et présenté pour adoption lors d'une réunion de représentants des Parties contractantes, que l'Espagne propose d'accueillir en 2002 avant Rio+10.

### L'allocution du Premier ministre tunisien devant la CMDD

*M. Mohamed Ghannouchi, Premier ministre tunisien, a ouvert les travaux du Segment de haut niveau en soulignant que son pays, à l'aube du nouveau millénaire, milite activement pour un modèle de développement respectueux de l'environnement et qu'il était fier d'abriter une réunion qui représentait une*



*étape importante pour l'évaluation des acquis et des réalisations accomplies par le processus du développement durable depuis la conférence ministérielle MED 21 de 1994. M. Ghannouchi a mis en exergue les efforts déployés par la Tunisie en faveur de la création d'un "fonds mondial de solidarité et de lutte contre la pauvreté". Il a invité les pays méditerranéens à soutenir cette initiative et à oeuvrer à sa concrétisation, de manière à consacrer les valeurs de solidarité entre les Etats et les peuples. L'appel a reçu un écho favorable puisque, dans une motion de remerciement aux autorités tunisiennes à l'issue du Segment de haut niveau, les membres de la Commission ont déclaré apporter leur appui à l'initiative et que, dans la "Déclaration de Tunis", il est fait expressément mention d'un "fonds de solidarité" au titre des "mécanismes innovants, mieux adaptés au développement durable" à mettre en place au titre de la coopération. Il convient de noter qu'au plan intérieur, le gouvernement tunisien a déjà mis en place en 1992 un "fonds national de solidarité" (dit le 26-26) et que les autorités tunisiennes s'emploient à défendre et à faire adopter ce concept dans les diverses instances internationales, et notamment au sein des Nations Unies.*



### Le Segment de haut niveau

Le calendrier avait voulu que la réunion de Tunis se tienne la même semaine que deux autres réunions internationales intéressantes aussi directement la Méditerranée : la conférence de La Haye sur le changement climatique et la conférence de Marseille sur le processus euroméditerranéen. Parmi les neuf ministres de l'environnement de pays riverains et les chefs de délégation qui composaient le Segment de haut niveau et qui ont fait des déclarations sur leur vision de l'avenir méditerranéen, plusieurs ont relevé que le triangle Tunis-La Haye-Marseille mettait en relief l'intrication, ou mieux la conjugaison des problèmes, des objectifs et des partenariats. La « Déclaration de Tunis », adoptée par le Segment de haut niveau ne marque pas seulement un acte solennel exigé par les circonstances et destiné aux médias; les discussions approfondies et animées qui ont précédé l'adoption de chacun des paragraphes, l'accent mis sur la nécessité de renforcer la coopération et d'accroître les crédits alloués au titre de l'aide publique au développement, la demande d'une meilleure accessibilité aux instruments financiers, l'insertion dans le libellé final d'un appui au « fonds de solidarité » préconisé par les autorités tunisiennes, le souci d'une participation plus active, et si possible en réseaux, des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG traduisent incontestablement une attitude plus volontariste de la communauté méditerranéenne et sa détermination à concrétiser des engagements déjà pris au niveau régional ou au niveau international - comme ceux du Protocole de Kyoto pour lesquels la Commission a proposé aux gouvernements des pays riverains de « prendre les initiatives nécessaires ».

### Le rendez-vous d'Antalya

Le Secrétariat avait établi des fiches d'évaluation pour permettre à la réunion de procéder aux choix d'un nombre restreint de problématiques qui constitueront le deuxième cycle des travaux de la CMDD à partir d'octobre 2001. A cette occasion, les participants ont engagé un débat franc et souvent « autocritique » sur le rôle et le mode de fonctionnement de la CMDD. Constatant qu'il y a un déficit de participation à ses travaux des autorités locales et des acteurs socio-économiques - alors que la Commission a pour finalité de rapprocher le PAM de l'ensemble de la société civile -, la plupart des membres ont réclamé une participation plus effective des groupes en question et une véritable stratégie de suivi et de mise en oeuvre par les pays des recommandations qu'elle émet pour chacun des thèmes qu'elle aborde. En outre, ils ont estimé que les nouvelles problématiques doivent être en harmonie avec la stratégie méditerranéenne qui va être élaborée au cours des deux prochaines années, qu'elles doivent la nourrir et l'enrichir. Comme l'a fait

remarquer l'observateur du WWF, cette remise en cause d'elle-même à laquelle se livre périodiquement la Commission depuis sa création est un signe de vitalité, d'une volonté d'efficacité qu'il reste à traduire dans une méthode de travail plus intégrée et une mobilisation accrue des groupes et partenaires de la région. Dans cet esprit, la réunion a retenu, à titre préliminaire, trois problématiques qui lui paraissent mériter attention, sous réserve que le Secrétariat précise la valeur ajoutée qu'on peut en attendre: « agriculture et développement rural », « gestion des déchets urbains et modes de consommation » et « coopération internationale: mobilisation des ressources et des partenariats ». La Turquie ayant confirmé son offre d'accueillir la 7e réunion à Antalya, les représentants ont pris rendez-vous pour le début octobre 2001, soit quelques semaines avant la Douzième réunion des Parties contractantes à Monaco (14-17 novembre 2001) qui sera saisie de ses recommandations et propositions d'action sur les trois thèmes actuellement en cours : « Industrie et environnement », « libre-échange et développement durable » et « gestion urbaine et développement durable ». ■



Carthage



## Les documents soumis à la réunion de Tunis

**Le nouveau Comité directeur**

*La réunion de Tunis avait pour première tâche d'élire son nouveau Comité directeur, à l'exception du Président du Bureau des Parties contractantes (Malte) qui, membre de plein droit, reste vice-président. La présidence revient à Monaco, les trois autres postes de vice-président étant occupés par la Tunisie (qui occupait la présidence du Bureau sortant et assurera ainsi l'indispensable continuité), la Grèce, l'EOAEN (Groupement des chambres de commerce pour le développement des îles grecques, également membre sortant), l'ENDA (Environnement et Développement au Maghreb), et le poste de rapporteur par la Municipalité de Naples. Quatre représentants des pays riverains y siègent donc avec trois membres représentant respectivement les acteurs socio-économiques, les ONG et les autorités locales, et selon une répartition Nord/Sud équilibrée, ce qui reflète bien la composition de la Commission..*

**Le Bilan stratégique 2000**

Établi de janvier à septembre 2000, il est la synthèse des rapports adressés par tous les pays méditerranéens, par 6 des membres des trois groupes de la société civile, ainsi que de trois études régionales rédigées par des experts sur la société civile, la coopération régionale dans le Bassin méditerranéen et le système du PAM/Barcelone au regard du développement durable. Les travaux et réunions successives d'un comité de pilotage et d'une équipe de coordination et de rédaction composée du Secrétariat et d'experts/consultants ont abouti à une première version qui a été adressée en juillet 2000 à tous les membres de la CMDD en sollicitant d'eux des observations. Celles-ci ont été prises en compte pour l'établissement de la version finale soumise à Tunis. Le Bilan, comportant 80 pages et complété par des annexes avec des tableaux récapitulants les principales données chiffrées, est structuré en six grandes sections : Objectifs du Bilan; Enjeux du développement en Méditerranée; Instruments et acteurs régionaux du développement durable en Méditerranée; CMDD : système et activités; Activités des Parties contractantes; Performances, lacunes et faiblesses des politiques menées. Une 7e section « Recommandations et propositions d'action » a été examinée en séance spéciale et en plénière à la réunion de Tunis, et elle a été adoptée par la Commission. Le Bilan stratégique, dont l'élaboration était prévue par le mandat de la CMDD, avait pour objectifs d'insuffler au PAM et à la CMDD l'élan politique nécessaire au développement de leur action, de permettre d'apprécier le caractère effectif des mesures décidées par la communauté méditerranéenne et par ses partenaires dans l'optique du développement durable, et de concourir à la formulation et la mise en oeuvre d'une stratégie régionale de développement durable en Méditerranée. La réunion de Tunis a considéré que le texte soumis répondait à ces objectifs et que la dynamique issue de son élaboration, fruit de l'excellente coopération et interaction entre consultants, experts, membres de la CMDD et Secrétariat, devait être mise à profit pour asseoir sur des bases solides la stratégie du PAM dans l'avenir.

**La Déclaration de Tunis de la Commission méditerranéenne du développement durable à l'intention des Parties contractantes**

Dans ce document de trois pages établi à partir d'une proposition tunisienne, après un certain nombre de considérants sur les grandes étapes de la coopération méditerranéenne et de références à des textes fondateurs – comme l'Agenda MED 21 de 1994 –, les membres de la CMDD soumettent aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone des propositions concrètes dans les domaines de la coopération et du financement, du cadre juridique, de la décentralisation et de la participation. La Déclaration de Tunis innove par rapport aux précédentes Déclarations de Gênes (1985) et de Barcelone (1995) : pour la première fois dans l'histoire du PAM, elle a été examinée et adoptée conjointement par les Parties contractantes et la société civile de la Méditerranée. Par delà son contenu énoncé sous forme de recommandations, c'est, plus profondément, un engagement de tous les partenaires concernés par le développement durable, depuis les pouvoirs publics, les chefs d'entreprise, jusqu'aux responsables du mouvement associatif et aux élus locaux, et c'est donc un signe du mouvement opéré depuis quelques années en Méditerranée pour responsabiliser l'ensemble de la collectivité face aux grands enjeux de l'avenir.

**Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : Rapport des gestionnaires de tâches et du Secrétariat (CAR/PB)**

Sur ce thème capital pour l'avenir de la Méditerranée, puisque plusieurs pays riverains ont passé des accords d'association avec l'UE dans la perspective de la mise en place d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010, le groupe thématique de la CMDD amorce une première réflexion, à la lumière notamment des éléments apportés par un atelier tenu à Montpellier-Mèze en octobre 2000 et qui a réuni les experts de 10 pays méditerranéens et de plusieurs organisations internationales et non gouvernementales. A partir des travaux de Montpellier-Mèze, la France et le



## LE MED POL ÉTUDIE LES INCIDENCES DES USINES DE DESSALEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT:

Le problème du rejet en mer des saumures

Liban (les deux gestionnaires de tâches) avancent quelques pistes, première esquisse des propositions d'action qui seront soumises à la réunion d'Antalya.

### Gestion des villes et développement durable: rapport sur l'état d'avancement

Cet aperçu des travaux menés par le groupe thématique a été établi par le CAR/PB avec les gestionnaires de tâches (Medcités, Égypte et Turquie); il est accompagné du rapport, distribué sous un tiré à part à Tunis, de la première réunion du Comité d'orientation du Groupe de travail sur le thème (Paris, avril 2000) qui contient en annexe « des éléments pour un constat », à savoir une note de synthèse de tous les travaux menés par le groupe thématique, à l'occasion notamment des premières réunions de Split (avril 1999) et de Rome (octobre 1999)

### Industrie et développement durable

Dès le départ, ce groupe thématique s'est attaché à rendre disponibles certains outils pratiques pouvant servir à la modernisation du secteur industriel dans le contexte du développement durable. A cet effet, il a mis aussi à contribution des centres qui entretiennent des relations directes avec ce secteur, comme le Centre pour la production propre de Barcelone et le ICS/ONUDI (qui a installé un système d'information Internet dans ce domaine, ICSnet) et le programme MED POL qui a des activités de réduction de la pollution industrielle au titre de la mise en oeuvre du Protocole « tellurique » et du Programme d'actions stratégiques.

### Les études de préféabilité

Ce document regroupe des études de préféabilité sur neuf thèmes. Il avait pour but d'aider la Commission à choisir ceux qui semblent le mieux se prêter au deuxième cycle de ses travaux qui s'ouvrira en octobre 2001 à la 7e réunion d'Antalya. Le terme de "problématique" a été substitué à celui de "thème" lors des débats de Tunis, pour marquer que la CMDD doit éviter une "sectorisation" trop poussée et travailler de manière intégrée, le développement durable étant un puzzle dont les divers éléments ne peuvent être dissociés.

(pour consultation ou téléchargement de textes, Web : [www.unepmap.org](http://www.unepmap.org) ; pour demande de renseignements et d'envoi d'exemplaires : e-mail : [watts@unepmap.org](mailto:watts@unepmap.org))

On sait que la rareté ou la pénurie d'eau a déjà conduit plusieurs pays méditerranéens à mettre en oeuvre le dessalement de l'eau de mer à une échelle industrielle - Espagne, Italie, Algérie, Israël et Libye, et les deux États insulaires de Chypre et de Malte - ce dernier couvrant de cette façon 50% de ses approvisionnements. Plusieurs techniques sont utilisées, comme la distillation - procédé le plus ancien consistant à chauffer l'eau jusqu'à ébullition et condensation de la vapeur - ou surtout l'osmose inverse où l'eau salée est pressurisée le long de membranes qui laissent passer l'eau mais arrêtent les sels. Ces techniques restent dans l'ensemble limitées par leurs coûts énergétiques, mais avec les perfectionnements attendus de leur rentabilité dans l'avenir, il est vraisemblable qu'elles prendront de l'essor. Si, a priori, elles s'inscrivent dans une perspective durable, puisqu'exploitant une ressource inépuisable par définition, elles ne sont pas sans impacts sur l'environnement en raison des grosses quantités de saumures produites lors du dessalement. On estime à quelque 8 millions de m<sup>3</sup>/jour le volume rejeté en mer Méditerranée. Les principaux impacts, comme il ressort des premières études menées dans la région mais aussi dans d'autres régions très exposées, comme celle du golfe Persique, consistent en modifi-

cations des caractéristiques physicochimiques de l'eau de mer (salinité, température, courants) et en dommages occasionnés à la faune et à la flore marines - notamment les récifs de corail, certaines espèces de plancton et de poisson. Ces impacts sont fortement conditionnés par les caractéristiques du site de rejet. Des expérimentations in vitro ont mis en évidence des effets létaux sur les œufs et les juvéniles de diverses espèces d'organismes marins.

Suite aux contacts que certains pays méditerranéens ont pris avec le PAM touchant les problèmes et les options possibles de la gestion et de l'élimination des saumures, le MED POL s'est employé à rassembler des données et des informations pertinentes dans le but de formuler une position officielle sur la question. Ces pratiques de rejet ou d'immersion des saumures en Méditerranée, outre leurs effets nocifs précités sur les écosystèmes, sont un manquement aux dispositions des Protocoles "tellurique" et "immersions" de la Convention de Barcelone. Un premier aperçu technique et juridique a été établi et servira à préparer une évaluation complète, avec des recommandations pour proposer des alternatives à ces rejets ou en atténuer les effets. Le document final sera alors soumis aux gouvernements méditerranéens et à l'Union européenne pour approbation et suite à donner. ■



## Production plus propre

### LE CAR/PP DE BARCELONE LANCE UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DE PRODUCTION PLUS PROPRE DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN

Le Centre de Barcelone pour la production propre fait actuellement un gros effort de diffusion multimédia des techniques de production moins polluantes dans plusieurs secteurs industriels. Plusieurs supports ont été utilisés:

*Le livre : Guide sur le Diagnostic environnemental des opportunités de minimisation (DEOM) de la pollution* (en anglais, français et espagnol). Le guide présente la méthodologie mise au point par le centre "pour appliquer le DEOM, destiné à évaluer une activité industrielle afin d'y déceler les possibilités de prévention et de réduction de la pollution à la source et de fournir aux entreprises des données suffisantes pour orienter leur politique vers des pratiques plus propres qui sont techniquement et économiquement réalisables.

Un atelier sur le DEOM s'est tenu à Barcelone en juin 2000 et a réuni des experts et des industriels.

*La cassette vidéo:* deux cassettes sous forme de brefs documentaires ont été réalisées et diffusées par le Centre (en anglais, français et espagnol), accompagnées de dépliants: l'une sur la *prévention de la pollution dans la métallisation* (metal plating), l'autre sur la *prévention de la pollution dans la production d'huile d'olive*. Ces vidéos sont conçues pour servir de matériel didactique lors de séminaires, ateliers ou autres manifestations organisés dans les pays du PAM pour promouvoir la production plus propre.

Enfin, le Centre a poursuivi la publication de son bulletin CPNews (no 7, septembre 2000)

qui informe sur les activités et initiatives en matière de production plus propre dans la région, et des fiches MedClean (nos 21 à 24 publiés en septembre 2000) sur des études de cas et des exemples réussis d'entreprises méditerranéennes ayant appliqué des procédés de réduction des déchets.

Cette campagne de promotion est soutenue par le PAM/PNUE, par le Ministère espagnol de l'environnement et par le gouvernement autonome de Catalogne. Le Centre prépare actuellement des études sur les possibilités de prévention de la pollution dans le secteur des conserves alimentaires et sur les possibilités et occasions de recyclage des huiles usées. L'article ci-dessous reprend en grande partie des éléments de la cassette vidéo sur la production d'huile d'olive.



### LES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION PLUS PROPRE DANS LE SECTEUR DE L'HUILE D'OLIVE, EMBLÉMATIQUE DE LA MÉDITERRANÉE

Le secteur de l'huile d'olive, l'un des plus traditionnels de la Méditerranée a, de nos jours, un nouveau défi à relever: intégrer les technologies de production plus propre et réexaminer son rôle de manière à réduire au minimum ses impacts sur l'environnement

#### Un secteur en expansion

Grâce à la propagation de la culture culinaire méditerranéenne dans le monde et à la divulgation d'études médicales soulignant

l'action bénéfique des huiles contenant un taux élevé d'acides gras monoinsaturés et polyinsaturés, l'huile d'olive enregistre ces dernières années un fort accroissement de sa demande et de sa valeur marchande.

95% de la production mondiale d'huile d'olive est encore concentrée dans le Bassin méditerranéen où elle a joué et joue encore un rôle d'importance notable au plan économique, environnemental, paysager et

culturel (l'olivier, symbole de la région, est l'espèce que les géographes retiennent, généralement, pour fixer les limites de la zone Méditerranéenne).

Les oliveraies du Bassin couvrent quelque 8,5 millions d'hectares et, avec les fruits d'environ 720 millions d'arbres sont produits chaque année près de 2 millions de tonnes d'huile vierge. Cela représente, en valeurs absolues, environ 40 000 millions de dollars E.U. par an. La pro-

./..



## L' OLIVIER, CET AUTOCHTONE

L'olivier, la vigne et le blé : ces trois piliers de l'économie agro-alimentaire de la Méditerranée pendant des millénaires sont aussi des autochtones, à la différence de bien des espèces que nous croyons souvent typiques de la région et qui ont été importées au fil du temps comme le cyprès, l'oranger, l'aubergine ou la tomate. Olivier, vigne et blé ont aussi, dès les premières civilisations, leurs dieux, leurs cultes et leurs mythes. L'olivier a le privilège d'être encore retenu aujourd'hui par la plupart des géographes pour définir les limites de la Méditerranée comme s'il en résumait à lui seul l'unicité. Dernier témoignage de sa force emblématique : le logo du PAM adopté à la réunion du Bureau à Damas, en novembre 2000, comporte deux de ses rameaux. Probablement originaire des rivages d'Asie mineure, l'olivier nous a laissé des feuilles fossilisées qui datent de 50-60 000 ans. La colombe qui vient annoncer la fin du déluge dans les textes mésopotamiens et bibliques porte dans son bec " un rameau frais d'olivier ". Et l'arbre était cultivé à Minos et à Mycènes, de même que dans l'Égypte des Pharaons. Dans la Grèce classique, son statut d'arbre sacré est scellé dans d'innombrables rites religieux, les textes et les arts; ses rameaux couronnent le front des



vainqueurs des Jeux olympiques, son huile enduit le corps des athlètes, éclaire les temples. Très tôt symbole de paix, l'olivier l'est resté. On ne saurait trop souligner la part qu'a prise l'huile d'olive, de tout temps, dans les échanges économiques de la Méditerranée. Les épaves de navires marchands de l'antiquité que l'on retrouve dans les différentes parties du Bassin ont presque toutes des jarres d'huile. Si la concurrence des autres huiles végétales et son prix ont réduit fortement sa consommation depuis plus d'un siècle, elle connaît ces dernières années un regain de faveur en raison des vertus diététiques qu'on lui prête en se fondant sur certaines études épidémiologiques et de l'engouement apparu dans les pays industrialisés

du Nord pour le régime dit " méditerranéen" dont elle forme l'un des quatre à cinq éléments de base. Parmi les pays du PAM, l'Espagne occupe le premier rang pour la production (825 000 tonnes), suivie par : Italie (497 000), Grèce (390 000), Tunisie (180 000), Syrie (91 000), Maroc (76 000), Turquie (56 000), Algérie (16 000), Libye (10 000), Liban (6 000). Hors PAM, seule la Jordanie (18 000) et l'Argentine (12 000) figurent à une place notable. En rendement, 5 kg d'olives donnent 1 kg d'huile, 1 olivier donne de 1,5 à 3,5 kg d'huile).

du Nord pour le régime dit " méditerranéen" dont elle forme l'un des quatre à cinq éléments de base. Parmi les pays du PAM, l'Espagne occupe le premier rang pour la production (825 000 tonnes), suivie par : Italie (497 000), Grèce (390 000), Tunisie (180 000), Syrie (91 000), Maroc (76 000), Turquie (56 000), Algérie (16 000), Libye (10 000), Liban (6 000). Hors PAM, seule la Jordanie (18 000) et l'Argentine (12 000) figurent à une place notable. En rendement, 5 kg d'olives donnent 1 kg d'huile, 1 olivier donne de 1,5 à 3,5 kg d'huile).

duction d'huile d'olive est ainsi une importante source de revenus pour les économies agricoles des pays riverains de la Méditerranée.

L'extraction d'huile d'olive est depuis longtemps réalisée en recourant à des procédés qui nécessitent l'addition de grosses quantités d'eau et génèrent des quantités considérables de déchets ou de sous-produits, lesquels sont des polluants s'ils ne sont pas correctement gérés

ou traités. Il convient de noter que l'eau appelée " margine" (vegetable water) - à savoir celle qui est extraite des olives en même temps que l'huile au moment de la pression - a une teneur élevée en matières organiques quand elle est déversée dans des masses d'eau comme les réseaux d'assainissement, et qu'elle peut causer des impacts sérieux sur l'environnement en affectant la flore et la faune des cours d'eau, en rendant l'eau impropre à d'autres usages ou en

détériorant les réseaux eux-mêmes.

Pour donner une idée de l'impact sur l'environnement, on estime que la margine engendrée par le procédé traditionnel en trois phases entraîne, en Méditerranée, une charge polluante équivalente à celle générée par une ville de 8 à 10 millions d'habitants, avec pour circonstance aggravante le fait que ce liquide est produit dans un court laps de temps et dans un espace réduit.



En revanche, les déchets et sous-produits des huileries ont des propriétés utiles telles que leur teneur en matières grasses, leur potentiel énergétique, leur valeurs fertilisante, etc.

### Le procédé de production

Bien que plusieurs techniques soient disponibles, le procédé de production d'huile d'olive se compose couramment de cinq phases fondamentales et différenciées : réception, nettoyage, broyage, malaxage et extraction, sans compter les opérations complémentaires du classement et du stockage.

En général, avant le broyage, les olives subissent un dernier rinçage. Le broyage effectué, la pâte obtenue est malaxée afin de faciliter la séparation solide/liquide sur des presses, ou dans un décanteur centrifuge ou par tension superficielle. Ainsi sont obtenus l'huile mélangée à la margine (eau constitutive de

l'olive), les grignons (ou tourteau composé des noyaux et autres résidus du broyage) comportant aussi de la margine et un peu d'huile.

Ensuite, au moyen de décanteurs, de centrifugeuses verticales ou d'une combinaison des deux (méthode la plus courante), les phases liquides sont séparées et l'huile d'olive vierge est finalement obtenue. Au terme du processus, en plus de l'huile d'olive, deux produits résiduels ou sous-produits sont donc obtenus: les grignons et la margine.

### Les alternatives de production plus propre

En ce qui concerne les grignons, deux options sont possibles: dans les cas où l'on ne peut procéder à une deuxième extraction au moyen de solvants pour obtenir de "l'huile de grignons brute" qui sera raffinée, ils servent traditionnellement de combustible (d'un rendement de 3.000 Kcal/heure) ou

comme aliment pour le bétail, ou comme engrais après compostage. En ce qui concerne la margine, et compte tenu de l'intérêt économique et de l'efficacité environnementale, les options de gestion propre consistent : 1) à la destiner à l'irrigation fertilisante quand la superficie et la culture pratiquée s'y prêtent; cette eau résiduelle a une teneur élevée en matières organiques et sels minéraux, bien que son pH soit acide et qu'elle présente une forte salinité; 2) l'élimination par évaporation forcée ou naturelle dans des bassins de stabilisation.

La faisabilité technique et économique de ces procédés doivent être étudiés dans chaque cas en rapport avec des facteurs tels que la taille des meules de broyage, la superficie géographique couverte par la margine et l'utilisation agricole de la zone environnante.

A cet égard, il est évident que le meilleur procédé est celui qui prévient tout impact sur l'environnement. Il existe désormais un système de production d'huile d'olive qui empêche la génération de margine et permet une réduction substantielle de la consommation d'eau : c'est le système continu à deux phases, où la principale différence tient à la configuration interne du décanteur qui sépare l'huile d'une part et la pâte de grignons et de margine de l'autre; c'est la margine des olives broyées - et non l'eau additionnelle - qui humidifie la pâte servant à l'extraction, et les produits obtenus sont au nombre de deux au lieu de trois: l'huile et les grignons humidifiés. Les eaux





## 2 Le Programme d'actions

usées de l'huilerie sont donc réduites, mais ce système génère un nouveau sous-produit: l'huile de grignons humide qui a une consistance pâteuse due à son taux élevé d'humidité (plus de 60%), sa faible teneur en huile (2-3%), ce qui crée des difficultés de manipulation et de transport. Par conséquent, un plan gestion spécifique et appropriée doit être mis en oeuvre, avec notamment une nouvelle phase de séchage. Les installations de séchage sont



économiquement viables quand il existe un certain volume à traiter. À titre indicatif, la capacité minimale de l'huilerie devrait être de plus 10 000 t/an, ce qui est une capacité très courante dans la plupart des zones de production. Chaque procédé de production plus propre doit être étudié et retenu après une étude soigneuse des caractéristiques de l'unité de production et du contexte local. ■

### Les activités du CAR/PAP

*Une réunion sur la législation côtière en Méditerranée s'est tenue du 15 au 18 janvier 2000 dans les locaux du Centre de Split et, à l'invitation de ce dernier, six experts de pays méditerranéens y ont pris part. Elle avait pour principal objet d'examiner un rapport de synthèse établi sur la base de réponses à un questionnaire concernant le législations nationales des zones côtières adressées par 15 pays méditerranéens et l'UE.*

*L'article qui suit, contribution du PAP au présent numéro de Médondes, résume les principales conclusions de la réunion.*

#### LA LÉGISLATION DES ZONES CÔTIÈRES EN MÉDITERRANÉE

par **Michel PRIEUR**  
Consultant CAR/PAP

L'évolution contemporaine du droit de l'environnement, suite à la Déclaration de Rio, est d'intégrer la préoccupation de l'environnement dans toutes les politiques publiques, ceci étant considéré comme le moyen principal pour parvenir à un développement durable. Aujourd'hui tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une nouvelle approche de l'aménagement et de la gestion des zones côtières: une telle exigence parcourt à tous les niveaux la plupart des textes en droit international, communautaire, national et comparé.

Soucieux d'améliorer les conditions actuelles de la gestion des zones côtières, le PAM et son Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), ont entrepris depuis 1998 une réflexion approfondie sur les aspects juridiques de la gestion intégrée de ces zones. A la suite d'une première réunion d'experts chargés de réfléchir à la préparation de lignes directrices pour la législation nationale relative aux zones côtières (Nicosie, Chypre, 19-20 mars 1998), il a été décidé d'entreprendre une étude comparée des législations nationales existantes. Pour ce faire, un questionnaire juridique a été préparé en janvier 1999, en s'inspirant du projet de loi modèle sur les zones côtières du Conseil de l'Europe. Ce questionnaire

a été adressé aux structures focales nationales du PAP dans tous les pays membres du PAM.

Les réponses de 16 pays sont parvenues au CAR/PAP entre avril et octobre 1999 (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Slovénie, Tunisie et Turquie), auxquels il faut ajouter celle de l'Union européenne. Elles ont servi de base à l'élaboration d'un document de synthèse des systèmes juridiques en Méditerranée\*, qui a fait l'objet d'une deuxième réunion d'experts, convoquée à Split, les 17 et 18 janvier 2000.

#### La situation observée

Un premier constat général qui a pu être fait sur la base de cette enquête est qu'au niveau des lois les disparités entre États sont grandes. Par contre, la plupart des pays partagent les mêmes obstacles à la gestion intégrée des zones côtières, résultant le plus souvent des difficultés liées aux territoires, aux institutions et à la coordination des normes juridiques.

#### Existence d'une loi spécifique aux zones côtières

En dépit de son importance économique et écologique, le littoral reste ignoré par la loi. Les législateurs sont toujours hésitants à consacrer un droit spécial pour une partie du territoire bien que la spécificité d'un tel espace justifie qu'il fasse l'objet d'un traitement spécial.



## prioritaires

### Définition et délimitation des zones côtières

Une définition juridique des zones côtières n'existe que dans trois pays: Égypte, France et Tunisie. En réalité, un des obstacles majeurs à la gestion intégrée est l'absence d'instruments juridiques capables de dépasser la traditionnelle délimitation qui distingue la mer territoriale et la frange côtière, celle-ci relevant du domaine public maritime. La notion du littoral ou de zone côtière reste encore un concept géographique vague que les droits nationaux n'ont pas encore été en mesure de préciser et de délimiter.

### Institutions et coordination

Il est rare que les zones côtières fassent l'objet d'une attribution de compétence à une seule autorité nationale. La plupart du temps, ce sont les différents ministères qui sont compétents selon le partage traditionnel qui sépare la mer (marine marchande et domaine public) de la terre (urbanisme, travaux publics, agriculture, environnement ...). Les comités consultatifs spécialisés sur les zones côtières au plan national ou local restent exceptionnels; les zones côtières sont le plus souvent traitées dans les comités nationaux généraux d'environnement ou d'aménagement du territoire.

La coopération locale est rarement possible ou prévue en matière de zone côtière. Même dans les pays où elle est juridiquement possible (Croatie, France, Liban, Malte, Maroc, Turquie), elle ne porte jamais sur la gestion des zones côtières dans son ensemble mais concerne des domaines très sectoriels (gestion des eaux potables, déchets, transports).

### Information sur les zones côtières

Les inventaires des zones côtières sont assez nombreux mais ils varient

beaucoup dans leur contenu (le plus souvent sectoriels) et dans leur actualisation. Il y a peu d'observatoires permanents spécialisés dans les zones côtières (Égypte, Slovénie, Tunisie, Union européenne) et leurs fonctions varient de l'aide à la décision à la surveillance, la recherche ou la formation.

### Propriété foncière et accès au rivage

La propriété de la frange côtière recouvrant traditionnellement le domaine public maritime, il est normal que l'État en soit le propriétaire. La politique publique d'acquisition foncière sur le littoral est encore exceptionnelle. Certes, l'État peut toujours exproprier si les conditions légales sont remplies mais il n'y a pas vraiment de politique volontariste de protection du littoral par l'acquisition publique. Seule la France, avec le Conservatoire de l'espace littoral, dispose d'un instrument opérationnel spécialisé qui a permis d'acquérir 11 % du littoral pour le protéger.

La question de la zone non aedificandi sur la frange littorale est étroitement liée au statut du domaine public maritime et à sa délimitation. Partout une zone contiguë au domaine public maritime est inconstructible, allant de 6 m de largeur au Maroc jusqu'à 200 m en Égypte.

L'accès au rivage est lié au régime juridique des plages qui est soit propriété de l'État soit propriété des collectivités locales. Le principe est d'assurer le libre accès aux plages et au rivage et la libre circulation le long du rivage, mais il est loin d'être généralisé.

### Planification du sol et contrôle des activités

Toutes les zones côtières sont couvertes par des plans d'utilisation des sols mais il serait intéressant de con-

naître le degré de contrainte juridique de ces plans et le rythme de leur révision. Tous les pays disposent, à des degrés divers, d'un régime d'autorisation ou de déclaration préalable à l'implantation d'activités industrielles ou commerciales sur le littoral. L'étude d'impact des plans et projets affectant le milieu marin et côtier est désormais généralisée mais il semble opportun d'en examiner le champ d'application, car des listes ou des seuils peuvent aboutir à réduire considérablement la portée de cet instrument de prévention des pollutions.

### Protection des espaces naturels

Il reste encore 5 pays sans mesures juridiques de protection des espaces naturels applicables sur le littoral (Bosnie-Herzégovine, Liban, Libye, Maroc et Slovénie). Partout ailleurs des textes généraux ou spéciaux sont applicables à travers les parcs ou les réserves naturelles. Les parties terrestres et marines de ces espaces protégés sont couvertes sans difficultés majeures, ce qui tend à prouver que la séparation entre terre et mer est bien surmontable juridiquement et pourrait l'être pour d'autres activités.

### Comment peut-on améliorer cette situation?

La gestion intégrée juridiquement organisée exige un triple effort: au plan du territoire concerné, au plan institutionnel et en matière de planification.

La plupart des législations actuelles sont dominées par le partage terre-mer et sont anciennes. Il convient de formuler une loi générale sur les zones côtières qui englobe les espaces maritimes du domaine public maritime et les espaces côtiers concernés en tant que zone d'influence écologique, économique et sociale. Une claire définition et délimitation juridique de la zone



## 3 La télédétection

### Des nouvelles du Centre PAP de Split

- *Le Centre a été choisi, à l'issue d'un appel d'offres international, comme institution d'exécution du Projet FEM de conservation des écosystèmes karstiques de la Croatie qui a pour principal objet de protéger leur biodiversité selon des modalités participatives, économiquement viables et intégrées dans les besoins socio-économiques, les objectifs et les plans du pays.*

- *L'érosion et la désertification sont une des actions prioritaires qui accaparent le Centre ces derniers temps. Le renforcement des capacités dans ce domaine a donné lieu à deux réunions, l'une à La Valette, du 20 au 22 juin 2000, l'autre en Tunisie du 5 au 7 octobre 2000. Un atelier sur les technologies de gestion du contrôle de l'érosion et de la désertification dans la région méditerranéenne est en cours d'organisation au titre de l'accord de subvention 1998 passé avec l'Union européenne. Enfin, trois documents " Rapports nationaux sur les problèmes et pratiques de gestion de la lutte contre l'érosion dans la région méditerranéenne ", une "Synthèse" de ces rapports, et des "Directives" ont été établis.*

- *Le site Web actuel du PAP ([www.ppa.te.hr](http://www.ppa.te.hr)) est en cours de redéfinition et sera complété de manière à mieux servir les utilisateurs par la quantité de ses informations et leur actualisation. L'adresse du nouveau site sera: [www.pap.thecoastcentre.org](http://www.pap.thecoastcentre.org).* ■

côtière par une loi donnerait à cet espace une identité juridique.

Une coordination nationale est indispensable entre les divers ministères intéressés, ce qui implique un pilote (le ministère de l'Environnement par exemple) et un lieu de discussion et d'arbitrage au sein d'une commission nationale ad hoc ouverte à tous les acteurs.

En matière de planification, une stratégie nationale est indispensable pour permettre aux autorités administratives nationales et locales de mieux décider, ainsi qu'une planification régionale ou intercommunale pour traduire localement les orientations de la stratégie nationale.

Enfin, la gestion intégrée des zones côtières doit être articulée étroitement avec la mise en œuvre nationale de la Convention de Barcelone et de ses protocoles tels qu'ils résultent des amendements de 1995. Il est donc essentiel que les États réfléchissent et agissent sur leur littoral en rattachant étroitement leur politique nationale et leurs obligations internationales pour se conformer aux objectifs énoncés à l'article 4 de la Convention de Barcelone concernant " la promotion de la gestion intégrée du littoral " dans l'attente d'un protocole sur la gestion durable du littoral s'inspirant des recommandations de 1997 sur la gestion intégrée des zones approuvées par la CMDD, du modèle de loi sur la gestion durable des zones côtières du Conseil de l'Europe de 1999 et de la Convention européenne du paysage approuvée par le Conseil de l'Europe en 2000. ■

*\*Le document " Synthèse des réponses au Questionnaire sur les législations nationales relatives à la gestion des zones côtières en Méditerranée et propositions de lignes directrices " rédigé par MM. Michel PRIEUR et Mahdi GHAZALI (RIDEAU CNRS, Limoges) est disponible sur demande au CAR/PAP.*

### Les initiatives "FORUM" du centre de Palerme

Le CAR/TDE de Palerme a lancé les initiatives "Forum" dans le but de promouvoir en Méditerranée des occasions de dialogue sur des thèmes environnementaux d'importance nationale auxquels les techniques de télédétection peuvent apporter une contribution efficace.

En les prenant, le Centre vise à "fournir aux planificateurs et décideurs méditerranéens une base de connaissances obtenue par l'observation satellitaire et son intégration dans d'autres sources conventionnelles, en vue de comprendre, prévenir et intervenir dans plusieurs domaines tels que les transformations du littoral, le développement urbain en tache d'huile, l'évaluation des ressources en sols, la



surveillance des déversements d'hydrocarbures, les modifications de l'environnement liées au tourisme, etc.".

Ces "forums" ont pour objectif fondamental de combler le fossé persistant entre les potentialités de la télédétection d'une part, et les exigences en matière de planification et de gestion du



## de l'environnement

## 4

## L'aménagement du littoral

littoral des pays méditerranéens de l'autre.

Outre qu'elle est une méthodologie et un outil, la télédétection peut aussi intégrer des sources fiables d'informations environnementales ainsi que servir de base à des données géo-référencées de différentes sources, telles que les données statistiques, socio-économiques, les résultats de campagnes sur le terrain, les analyses de laboratoire.

La formule "forum" favorisée par le CAR/TDE consiste principalement à réunir pendant une journée des experts en télédétection, des planificateurs et des décideurs et à les faire débattre sur des exemples d'applications de la télédétection, la présentation de plans et besoins prioritaires dans le domaine des questions environnementales du pays concerné et à en tirer des conclusions sur l'appui que peuvent apporter les techniques d'observation de pointe à la prise de décisions avisées

Des "forums" de cette sorte se sont déjà tenus en Égypte (1998), à Malte (1999) et au Liban (1999). D'autres sont prévus pour le proche avenir.

En octobre 2000, Un "forum" a eu lieu à Rabat (Maroc), selon une formule légèrement différente: des centres nationaux méditerranéens ont été invités par le CAR/TDE à décider de la création d'un Web d'information (MERSI.WEB) relié par Internet, destiné à mettre en place une base de données concernant les activités et résultats de la télédétection dans le Bassin. ■

### Le PAC "Israël" : la Conférence de présentation finale

(Jérusalem, 24-25 mai 2000)

*En coopération avec le ministère israélien de l'environnement, le PAM et le PAP ont organisé à Jérusalem, les 24 et 25 mai 2000, une conférence destinée à présenter les résultats de trois années de recherches et d'études intensives dans le contexte du Programme d'aménagement côtier (PAC) "Israël" qui appartient à la nouvelle génération des PAC du PAM et représente le premier programme de cette nature dans un pays développé en ayant largement recours à l'expertise nationale.*

*De hauts représentants du gouvernement israélien et les responsables concernés du PAM et du PAP, des experts nationaux et internationaux et des représentants d'ONG ont pris part à la conférence qui avait pour sujet principal la présentation du Rapport final intégré sur le PAC "Israël" récapitulant les activités du PAC, évaluant les résultats obtenus et proposant des activités de suivi.*

#### Dans le cadre du PAC "Israël" : un exercice de modélisation de l'expansion urbaine basée sur l'information obtenue par télédétection.

Dans le cadre du PAC "Israël" et du projet RESSAC, cofinancé par la DG XII de la Commission européenne et coordonné par le CAR/TDE, un module spécifique a été mis au point par le Centre de Palerme afin de fournir au département de la planification du Ministère de l'environnement un nouvel outil pour la simulation de l'expansion urbaine - reposant sur l'analyse de la répartition obtenue par satellite - en fonction de différents scénarios de planification à l'horizon 2020.

L'évaluation du couvert sur une période de dix ans en se fondant sur l'analyse par satellite a montré que la principale transformation de la zone étudiée est due à une expansion urbaine en tache d'huile s'accompagnant de perte d'aires agricoles. De fait, cette période a été principalement marquée par un fort afflux de quelque 850 000 immigrants entre 1990 et 1996, dont 530 000 ont gagné le pays dans la seule période 90/93.

Le département de la planification a défini trois types de scénarios pour l'avenir:

- L'expansion urbaine se poursuit sans règles et contraintes environnementales;
- L'expansion urbaine se poursuit sur l'ensemble du territoire, excepté sur une bande côtière de 300 m;
- L'expansion urbaine se poursuit en tenant compte de tous les espaces qui doivent être préservés de toutes activités humaines: réserves et parcs

naturels; forêts (naturelles et par reboisement); unités paysagères très sensibles; berges fluviales.

La construction du modèle s'est opérée en différentes phases:

- l'analyse quantitative de la transformation urbaine entre 1997 et 1996 repose sur la classification par satellite de l'occupation des sols, de manière à identifier diverses typologies de zones urbaines selon leur taux de croissance et leur extension dans l'espace, en vue de définir des axes d'expansion urbaine sur les 10 dernières années; cette étape était fondamentale pour comprendre comment les phénomènes d'expansion urbaine se sont produits dans la zone étudiée et pour poser l'hypothèse de base pour la construction du modèle;
- la conception du modèle;
- la transposition du concept du modèle en fonctionnalités SI et application, vérification de la procédure au moyen de données urbaines de 1987, 1991 et 1996 (extraits des cartes d'occupation des sols établies à partir de l'imagerie satellite);
- Production de cartes de croissance urbaine reposant sur les différents scénarios précités à l'horizon 2020. Le nombre de km<sup>2</sup> devant être bâtis entre 1996 et 2020 a été estimé par le département de la planification sur la base des plans de développement existants prenant en compte les préalables du développement durable dans le pays.

Les exemples obtenus avec le modèle d'expansion urbaine ont montré que celui-ci peut être un nouvel outil très intéressant pour établir des scénarios urbains dans un processus de planification à long terme. Le modèle s'est avéré être un système très utile d'appui à la décision pour les planificateurs. ■



## 5

## Le Plan Bleu

## Les dernières projections démographiques pour la Méditerranée

par Elisabeth Coudert,

Chargée de mission Prospective et Territoires, CAR/IPB

Pour répondre au mandat qui lui a été assigné en 1977 par les Parties contractantes, le Plan Bleu a développé une méthode systémique et prospective pour étudier dans le long terme les impacts du développement économique sur l'environnement et les ressources naturelles, et ce au niveau régional, national et côtier. Cette démarche se concentre principalement sur les interactions entre la population, les activités économiques essentielles et la biosphère. La connaissance des données démographiques (nombre, croissance, structure par âge et par sexe, répartition, etc.) constitue donc une des bases principales des travaux du Plan Bleu.

C'est ainsi que, en 1986-87, cinq scénarios de population ont été élaborés, aux horizons 2000 et 2025 selon trois grands groupes de pays. Ces cinq scénarios reposaient sur une combinaison raisonnée des hypothèses démographiques de la Division de la population des Nations Unies et ont permis d'esquisser, en liaison avec d'autres hypothèses fondamentales notamment économiques, des futurs possibles<sup>1</sup> pour les pays du bassin méditerranéen.

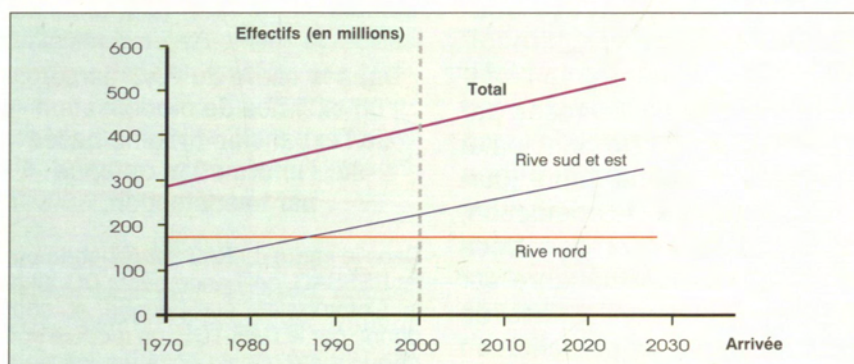
Les évolutions qu'ont connues les pays méditerranéens durant les dernières quinze années n'ont pas épargné le domaine démographique où une diminution rapide de la fécondité a mené à une révision constamment à la baisse des pro-

jections de population des Nations Unies. C'est pourquoi le Plan Bleu, pour poursuivre ses travaux, a engagé une actualisation complète des données démographiques pour l'ensemble des pays riverains et de leurs régions côtières. Quelques résultats de cette étude<sup>2</sup> sont présentés ci-dessous.

## La population totale méditerranéenne

De 1970 à 2000, la population des pays riverains est passée de 285 à 427 millions, soit une augmentation de 142 millions d'habitants.

De 2000 à 2025, les dernières



Evolution des effectifs de population sur les rives nord et sud et est de la Méditerranée, 1970-2025.

Cette étude démographique diffère de celle publiée en 1989 sur plusieurs points, différentes sources ont été utilisées, à savoir :

- les données et les projections nationales existantes pour Espagne, France, Italie, Slovaquie, Yougoslavie, Grèce ;
- les projections de la Division de la population des Nations Unies pour Monaco, Malte, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Albanie, Chypre ;
- des projections indépendantes récemment établies<sup>3</sup> pour Turquie, Syrie, Liban, Israël, Territoires palestiniens, Egypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc ;
- les résultats sont donnés selon deux groupes de pays, le Sud et l'Est d'une part, le Nord d'autre part ;
- une seule projection a été retenue par pays.

projections donnent un accroissement de plus de 96 millions. La croissance démographique en Méditerranée se fera donc à un rythme beaucoup moins rapide, le taux d'accroissement annuel moyen passant de 1,35% pour la période précédente à 0,82% pour les 25 années à venir, avec une population totale de 523,7 millions en 2025. Les pays du Sud et de l'Est (Turquie, Syrie, Liban, Israël, Territoires palestiniens, Chypre, Egypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc) gagneront 92 millions d'habitants supplémentaires, alors qu'au Nord (Espagne, France, Monaco, Italie, Malte, Slovaquie, Bosnie-Herzégovine, Yougoslavie, Albanie, Grèce) l'accroissement concernera 4 millions d'habitants.

Certains pays du Nord, où l'indice de fécondité est très bas,

1. M. Grenon, M. Batisse, 1989. *Le Plan Bleu, Avenirs du Bassin méditerranéen*, Paris, Economica

2. Isabelle Attane, Youssef Courbage, *Projections démographiques des pays méditerranéens et de leurs régions côtières, 2000-2025. Plan Bleu* (téléchargeable sur le site : [www.planbleu.org](http://www.planbleu.org))

3. Youssef Courbage. *Nouveaux horizons démographiques en méditerranée*. INED-PUF, Paris, 1999.



vont connaître une décroissance en nombre absolu de leur population en 2025 en comparaison avec leur population actuelle : en Italie (fécondité en 2000 : 1,37 enfants par femme; 3,5 millions d'habitants en moins en 2025), en Croatie (respectivement 1,54 et 280 000 habitants), en Grèce (1,59 et 165 000 habitants). L'Albanie est le seul pays du Nord où la fécondité (2,38 en 2000 et 2,1 en 2025) reste au-delà du seuil de remplacement des générations, estimé à 2,1 enfants par femme en âge de procréer.

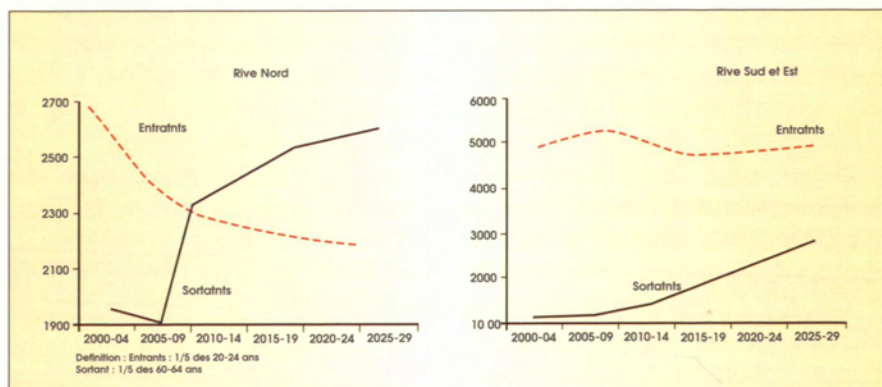
Malgré son volume (92 millions d'habitants supplémentaires en 2025), l'accroissement de la population des pays du Sud et de l'Est témoigne d'un ralentissement sensible par rapport aux décennies précédentes. Si l'on examine les deux " géants " démographiques que sont la Turquie et l'Égypte, on constate en effet que leurs taux d'accroissement annuel moyen, pour les périodes 1970-2000 et 2000-2025, passent respectivement de 2,03 à 1,14 % et de 2,38 à 1,45 %. En nombre absolu, l'augmentation de population a été de 30 millions de 1970 à 2000 en Turquie et de plus de 33,5 millions en Égypte. De 2000 à 2025, les projections donnent une augmentation respectivement de 21,6 et de 28,8 millions d'habitants alors même que les populations de départ sont beaucoup plus importantes.

Ce phénomène est dû principalement à une baisse des taux de fécondité dans l'ensemble de la rive sud et est -à l'exception des Territoires Palestiniens (5,29 en 2000 et 2,92 en 2025) et d'Israël (respectivement 2,75 et 2,2)- qui

atteindront tous le seuil d'équilibre de renouvellement des générations en 2025, voire même se situeront légèrement en dessous (Maroc, Tunisie, Chypre, Turquie). Cette baisse constante (sauf en Égypte où la fécondité a fluctué selon les périodes) et forte de la fécondité est à mettre en

qui se fera sentir bien après 2025, même si les chiffres globaux portent à l'optimisme.

Les différences de croissance démographique au Nord et au Sud et à l'Est se traduiront par des évolutions contrastées de la structure par âge. Les deux rives



Les entrants et sortants du marché du travail de 2000 à 2030 (en millions)

relation d'une part avec le niveau d'éducation des femmes, qui ne cesse d'augmenter, et d'autre part avec des influences extérieures diverses : télévisions étrangères et autres médias, contacts avec les populations migrantes revenant au pays soit temporairement soit définitivement et véhiculant un autre genre de vie. En outre, les envois des fonds des travailleurs émigrés servent souvent à développer des services socio-culturels locaux susceptibles de toucher les populations les plus défavorisées. C'est ainsi qu'au Maroc la fécondité des femmes analphabètes qui atteignait 7,4 enfants par femme au début des années 70 a diminué pour n'être plus que de 4,04 en 1993. Cependant, cette baisse importante de fécondité au Sud et à l'Est ne se traduit pas encore dans une stabilisation de la croissance démographique. En effet, le stock des femmes jeunes en âge de procréer induit mécaniquement une croissance

connaîtront un vieillissement de leur population, mais à des rythmes différents et avec des résultats surprenants, à savoir que le vieillissement global de la population méditerranéenne est entraîné par le Sud et l'Est.

Cependant, les pays du Sud et de l'Est resteront confrontés à un déséquilibre sur le marché de l'emploi où le nombre des entrants restera supérieur aux sortants, contrairement à ce qui se passe sur la rive nord. Malgré un poids relatif en diminution des jeunes de moins de 15 ans (de 32,2 % en 2000 à 22,2 % en 2025), les entrées nettes dans la population active continueront à croître jusqu'en 2010 (4,2 millions) pour ne diminuer sensiblement qu'en fin de période (2,2 millions en 2025). C'est en Turquie et en Égypte que les entrées nettes seront les plus importantes : en 2000 respectivement 987 000 et 1 million, et encore 561 000 et 822 000 en 2025.

./..



### Population urbaine et population rurale

La population urbaine des pays riverains est passée de 94 millions en 1950 à 154 millions en 1970, pour atteindre 274,5 millions en 2000. En 2025, elle s'élèvera à 379 millions.

Pour les décennies 1950-70 et 1970-2000, les taux de croissance annuels moyens ont été respectivement de 2,5 % et de 1,95 %. On constate déjà un ralentissement entre les deux périodes. Pour les 25 prochaines années, le taux de croissance annuel moyen sera de 1,3 %. Il y a donc une décélération importante de la croissance de l'urbanisation, qui croîtra cependant beaucoup plus que la population totale dont le taux de croissance annuel moyen sera de 0,82 % pour la période.

Les urbains supplémentaires seront au nombre de 104,5 millions. La quasi totalité (98 millions) se situera sur la rive sud et est, dont 23 millions en Turquie et 36,2 millions en Égypte. La population urbaine de la rive nord augmentera de 6,3 millions. Ces chiffres signifient que chaque année les pays du Sud et de l'Est gagneront presque 4 millions d'urbains en plus alors que ceux-ci ne seront que 253 000 dans les pays du Nord. Le taux d'urbanisation des pays méditerranéens, de 64,3 % en 2000, passera à 72,4 % en 2025 avec une différence marquée entre le Sud et l'Est où le taux d'urbanisation augmentera très sensiblement de 61,9 % à 74,4 % et le Nord où il y a stabilisation, le taux d'urbanisation y évoluant de 67,3 % à 69 %. Le renversement de tendance est net, le Sud et l'Est devenant plus urbanisé que le Nord.

L'évolution de la population rurale est symétrique de celle de la population urbaine. De 1970 à 2000, la population rurale est passée de 131 à 152,5 millions, soit plus de 21 millions de ruraux supplémentaires avec cependant un taux de croissance annuel de 0,5%, faible en comparaison de celui de la population urbaine ainsi que de celui de la population totale. De 2000 à 2025, le taux de croissance annuel sera négatif (-0,2%), la population rurale perdant 7,7 millions habitants pour atteindre 144,7 millions. La part de la population rurale dans la population totale ne cesse de diminuer : 46% en 1970, 36% en 2000 et 28% en 2025.

Cette évolution globale masque toutefois les dynamiques différentes à l'œuvre sur la rive nord et sur la rive sud et est ainsi qu'entre les pays dans ces deux ensembles. Les changements sont beaucoup plus accentués au Sud et à l'Est qu'au Nord. Ainsi, la part de la population rurale dans la population totale au Sud et à l'Est qui était de 57% en 1970 n'atteint plus que 38% en 2000 et diminuera jusqu'à 26% en 2025. Aux mêmes dates au Nord les chiffres sont respectivement de 38%, 33% et 31%. Cependant, malgré cette baisse de la part de population rurale, la population active agricole en 1999 reste importante, supérieure à 20% en Yougoslavie, Algérie, Tunisie, Syrie et à 30% en Égypte et au Maroc, pour culminer à environ 50% en Turquie et en Albanie.

Au Sud et à l'Est, cette baisse de la part de la ruralité entre 1970 et 2000 a été accompagnée d'une croissance de la population rurale au rythme annuel moyen de

presque 1%, soit 22,8 millions de ruraux supplémentaires. Au Nord, le taux de croissance annuel moyen négatif (-0,08%) a entraîné une perte de 1,5 millions de ruraux. Durant les 25 prochaines années, les taux de croissance seront négatifs sur les deux rives, deux fois plus accentués au Sud et à l'Est (-0,26%) qu'au Nord (-0,13%). En fin de période, cela se traduira par une perte respective de 5,7 et 2 millions de ruraux. Cette baisse à venir de la population rurale au niveau régional n'affectera pas tous les pays, certains d'entre eux continuant à voir augmenter leur population rurale. En 2025, c'est curieusement en France que les nouveaux ruraux seront les plus nombreux (1,9 millions), suivis par l'Algérie (1,4 millions), les Territoires palestiniens (1 million), la Libye, la Syrie, Israël, le Liban et la Tunisie.

Au terme de cette étude, il convient d'abord de souligner que la rapidité des changements démographiques en Méditerranée plaide pour une mise à jour en continu des données de population.

Et pour terminer, il faut dire que les résultats de ce travail sont déjà utilisés et le seront encore plus dans le proche avenir pour nourrir les réflexions sur les relations Développement/ Environnement, d'une grande complexité et ayant des conséquences fortes en termes de développement humain. C'est le cas de la gestion durable des villes, du développement rural, des déchets et des modes de consommation, de la problématique de l'emploi au Sud et à l'Est, pour ne citer que quelques exemples. ■



## FRANCE-MONACO-ITALIE: OU EN EST L'ACCORD RAMOGE VINGT ANS APRES SON ENTRÉE EN VIGUEUR?

*En 1993, dans son numéro 29, Medondes titrait un article de présentation détaillé: "RAMOGE, un exemple convaincant d'accord sous-régional" et, depuis, s'est fait l'écho, à maintes reprises, des réalisations de l'accord et de ses publications. Exemple pour la région, RAMOGE l'est resté, et presque vingt ans après son entrée en vigueur, ses responsables nous livrent ci-dessous un aperçu de ses activités actuelles.*

L'accord RAMOGE est l'instrument dont se sont dotés les gouvernements français, monégasque et italien pour que les façades maritimes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Principauté de Monaco et de la Région Ligurie, constituent une zone pilote de lutte et de prévention des pollutions en milieu marin et de protection de l'environnement de l'ensemble de ces façades. L'accord RAMOGE constitue un cadre de concertation scientifique, technique, juridique et administrative, entreprise par des États en vue de protéger une zone littorale.

L'Accord, signé en 1976, est entré en vigueur en 1981. A l'origine, la zone RAMOGE s'étendait de Saint Raphaël à l'Ouest, à Monaco, et à Gênes à l'Est d'où le nom de RAMOGE constitué des premières syllabes des noms de ces trois villes. Elle s'étend désormais de Marseille à la Spezia et plus précisément de l'embouchure du Grand Rhône à l'Ouest, à l'embouchure de la rivière Magra.

L'Accord RAMOGE met en oeuvre trois organes de fonctionnement: la Commission, le Comité Technique et les Groupes de travail. La Commission est l'organe exécutif; elle est assistée dans les différents aspects de ses travaux par le Comité Technique et elle constitue, pour l'étude de questions particulières, des Groupes de travail.

Les activités entreprises dans le cadre de l'Accord RAMOGE peuvent être regroupées sous quatre thèmes principaux:

Le thème "**Lutte contre la pollution**" comprend notamment l'étude de l'impact des ports de plaisance sur la qualité des eaux littorales, l'échange d'informations dans le domaine de la biosurveillance, l'étude sur l'origine des macrodéchets et des déchets flottants provenant des bassins versants et

l'échange de données dans le cadre du plan RAMOGEPOL, plan de lutte en cas de pollution marine accidentelle dans la zone RAMOGE.

Les travaux entrepris sous le thème "**Sensibilisation, information et participation du public**" conduisent d'une part à la production de documents d'information tels que des livrets pédagogiques ou des CDROM sur le thème du "Milieu marin Méditerranéen, un écosystème à protéger", d'autre part à la traduction sur un système d'informations géographiques des différentes données permettant d'élaborer une image environnementale de la zone RAMOGE.

Les "**aspects juridiques**" comprennent l'organisation des compétences administratives et la comparaison des réglementations en ce qui concerne la protection de l'environnement au sein des trois pays constitutifs de l'espace littoral de la zone RAMOGE.

La "**Préservation des limites naturelles**" comprend un volet relatif à l'érosion du trait de côte et un volet relatif à la création d'espaces protégés.

Les membres de la Commission de l'accord RAMOGE se sont réunis pour la 31<sup>e</sup> Réunion de la Commission, le vendredi 26 mai 2000, en présence de M. Francesco Civili, coordonnateur du programme MEDPOL et représentant le Plan d'Action pour la Méditerranée ainsi que de plusieurs organisations non gouvernementales.

Dans le rapport annuel 1999 d'activités, ont été présentés les résultats des études et travaux, les propositions d'action et les recommandations de la Commission à l'intention des Gouvernements. Les recommandations concernent: les ports de plaisance avec notamment un effort sur l'équipement (en aires de carénage, en déchetteries, en station de vidange à quai...) et la sensibilisation des différents acteurs de la plaisance au respect de l'environnement; les réseaux de surveillance du milieu marin avec des propositions pour harmoniser la surveillance dans les trois pays; les zones protégées avec une proposition de liste de zones marines d'intérêt écologique dans la zone RAMOGE.

La Commission a ensuite examiné l'état d'avancement des travaux de son Comité technique et de ses groupes de travail. Dans la thématique "Lutte contre la pollution", elle a pris connaissance des premières recommandations tirées de la campagne effectuée pendant la saison estivale 1999 pour déterminer la nature et quantifier les macro-déchets flottants ou échoués sur les plages. La Commission a encouragé ses experts à mener à bien les campagnes d'analyse sur les sédiments marins dans les ports de plaisance, afin de compléter l'étude réalisée en 1998/1999 sur la qualité de la colonne d'eau et de façon plus générale d'apporter des informations sur l'impact des ports de plaisance sur la qualité des eaux littorales avoisinantes. La Commission s'est également félicitée de la tenue à Toulon le 30 mars 2000, d'une réunion des représentants œuvrant dans le cadre du Plan RAMOGEPOL. Ce Plan signé le 7 octobre 1993 entre les autorités françaises, italiennes et monégasques, permet la mise œuvre efficace d'une action commune des trois pays en cas de pollution marine accidentelle. Le représentant du Ministère de l'Environnement italien a invité les représentants des autres États parties et le REMPEC du PAM à participer, au large de Gênes les 3/4 octobre 2000, à une démonstration d'un exercice à la mer de simulation de lutte contre une pollution par hydrocarbures avec des bateaux spécialisés.

Dans la thématique "Préservation des limites naturelles", la Commission a pris connaissance de l'état d'avancement du guide sur l'érosion, guide "pratique" à l'intention des maîtres d'ouvrage et des décideurs de la zone RAMOGE. Elle s'est félicitée de la poursuite de la collaboration instaurée avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et plus particulièrement le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées de Tunis (CAR/ASP). Elle a d'ailleurs confirmé sa volonté de poursuivre cette collaboration en utilisant comme outil de référence pour réaliser deux inventaires de sites peu connus dans la zone RAMOGE (les îles Palmaria, Tino et Tinetto en Italie et l'île Verte en France), un formulaire de données élaboré par le PAM dans le but d'inventorier de façon commune dans toute la Méditerranée, les sites naturels d'intérêt pour la conservation. ■



**Le prix Sasakawa 2000  
du PNUE  
décerné à MICHEL BATISSE**

" L'honneur fait à Michel Batisse rejail-  
lit sur l'ensemble de la communauté  
scientifique méditerranéenne et sur le  
PAM " a déclaré

Mme F. Kefi, Mi-  
nistre tunisienne  
de l'environne-  
ment à l'ouverture  
de la 6e réunion  
de la CMDD, à  
Tunis. On ne sau-  
rait mieux dire.  
Président du Plan  
Bleu de Sophia



Antipolis depuis sa création en 1985,  
Michel Batisse a accompagné toutes  
les grandes étapes de la vie du PAM  
qui ont suivi, et il a cosigné avec  
Michel Grenon, en 1988, le rapport  
**"Avenirs du Bassin méditer-  
ranéens"**, "somme" de la prospective  
et référence incontournable d'où sont  
issues d'innombrables études sur les  
relations environnement-développe-  
ment dans la région – dont les  
fameux " fascicules " Plan Bleu. Mais  
cet ingénieur et physicien français –  
qui est aussi un juriste - a un par-  
cours dont le PAM n'est qu'un pro-  
longement ou un chemin de traverse  
- on ne sait plus bien, tant il a été de  
tous les combats pour l'environne-  
ment et les ressources naturelles  
de la planète. On citera les plus  
fameux : attaché scientifique de  
l'Unesco dans le Proche-Orient  
(1951-58), coordonateur du Pro-  
gramme de l'Unesco sur les zones  
arides (1958-61), organisateur de la  
Décennie hydrologique internationale  
(1965-74) puis du Programme  
Homme et Biosphère (MAB), Sous-  
Directeur général (Sciences) de  
l'Unesco (1983), conseiller du PNUE  
et auteur d'une centaine de publi-  
cations. Toute la famille du PAM se  
réjouit de la distinction qui lui est  
décernée et qui vient parfaire une  
reconnaissance internationale acquise  
depuis longtemps. ■

(pour de plus amples renseignements sur la  
carrière et la bibliographie de M. Batisse,  
e-mail : elisabeth.guilbaud-cox@unep.org ).

## ARRIVÉES ...

**Mme Colpan Polat Beken**, nouvel administrateur de programme MED POL à l'Unité de coordination d'Athènes, a pris ses fonctions le 4 septembre 2000. Elle s'occupe de la mise en oeuvre de tous les aspects de la Phase III qui ont trait aux programmes de surveillance continue de la pollution mis en place par les pays méditerranéens au titre du MED POL. Ressortissante turque, Mme C. Beken a obtenu en 1987 un diplôme d'ingénierie de l'environnement à l'Université technique du Moyen-Orient (METU) d'Erdemli, puis une maîtrise d'océanographie chimique à l'Institut des sciences marines de METU où elle a été pendant huit ans assistante de recherche et a participé à de nombreuses croisières scientifiques en Méditerranée, en mer Noire et en mer de Marmara. En 1996, elle a rejoint l'Institut de sciences et de gestion marines de l'Université d'Istanbul (IU-IMSM). Devenue professeur associée en 1999, elle a été nommée à la tête du Département d'océanographie chimique de l'IU-IMSM.

**Mme Margaret Watts-Dimas**, a pris ses fonctions de bibliothécaire à l'Unité d'Athènes en juin 2000, en remplacement de Mme N. Davakis, partie à la retraite, qui occupait le poste depuis sa création. Ressortissante australienne, elle a fait ses études de bibliothécaire-documentaliste à l'Université de Curtin. Elle a occupé plusieurs postes de bibliothécaire en Australie, notamment au cours des six dernières années comme gestionnaire des services de bibliothèque du Ministère de la planification de l'État d'Australie de l'Ouest où elle a mis en place des systèmes de documentation informatisés.

Deux nominations au Centre de Split : **M. Marko Prem**, est, depuis le début août 2000, Directeur adjoint du Centre. Ressortissant slovène, il a obtenu des diplômes d'agronomie et d'architecture paysagère à l'université de Ljubljana et une maîtrise (M.Sc) de politique et gestion de l'environnement à l'université de Hull (R-U). Il a travaillé 5 ans à l'office national de l'aménagement du territoire au sein du Ministère de l'environnement. A la fin des années 1990, il est devenu président de l'association slovène des architectes paysagistes. **Mme Daria Povh**, occupe, depuis septembre 2000, le poste d'économiste environnementale au Centre. Ressortissante croate, elle est diplômée en gestion et planification intégrée du littoral de l'université d'économie de Zagreb. En 1995, elle a réalisé un projet de recherche à l'université de Venise sur la gestion intégrée de la lagune de Venise. En 1999, elle a pris part au programme de formation à la GIZC de l'Institut Medcoast.

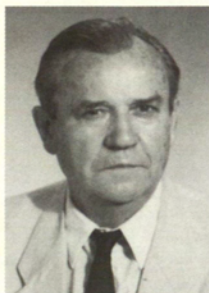
## ET DÉPARTS ...

**Marco Barbieri** occupait depuis 1992, comme expert en biologie marine, une place centrale au CAR/ASP de Tunis où il avait été notamment chargé de trois dossiers déterminants : préparation et suivi du processus de négociation du nouveau Protocole ASP/Biodiversité adopté à Barcelone en 1995, élaboration de l'annexe au Protocole sur les critères de sélection des aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen (ASPIM), établissement des inventaires des éléments de la diversité biologique. Enfin, il avait aussi conduit, avec d'autres experts du Centre de Tunis, la révision du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée dont le texte final a été adopté à la réunion inter-gouvernementale de Malte de 1999. Ce Génois, biologiste de formation, dont la compétence alliée à une grande discrétion a permis un travail en profondeur dans le domaine de la biodiversité, aura donc accompagné la mise en place en Méditerranée du nouveau cadre juridique qui régit les activités du Centre de Tunis et qui a été consacré par l'entrée en vigueur du Protocole ASP (le premier élément du système de Barcelone révisé à avoir été ratifié jusqu'à présent). Tous ses amis du PAM lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles fonctions de fonctionnaire d'appui scientifique et technique au Secrétariat de la Convention de Bonn sur les espèces migratrices.



## DISPARITIONS

## Franjo Gasparovic



*L'un des membres les plus éminents de la famille du PAM au cours des années 1970 et 1980, Franjo Gasparovic (Croatie), s'est éteint le 12 juillet 2000 à l'âge de 85*

ans. M. Gasparovic, était un économiste spécialisé notamment dans l'aménagement urbain ainsi que dans la planification et la gestion du littoral. Entré, dans les années 50, à l'institut d'urbanisme de Croatie, à Zagreb, puis au Ministère du logement et de l'aménagement du territoire, il participe dans les années 70 à la mise en oeuvre de trois projets PNUD de gestion du littoral de l'Adriatique qui sont parmi les premiers, sinon les premiers projets de gestion du littoral en Méditerranée. M. Gasparovic a pris une part active aux initiatives qui ont conduit à la création du PAM et aux réunions de plénipotentiaires qui ont marqué la mise en place du système juridique de Barcelone, puis aux sept premières réunions ordinaires des Parties contractantes. Il a contribué dans une large mesure à la formulation du cadre programmatique du CAR/PAP et à sa mise en oeuvre au cours des années 1979-1990. Par ailleurs, comme membre du Comité directeur du Plan Bleu, il a contribué aux activités du Centre de Sophia Antipolis et à l'élaboration des scénarios pour les avens du Bassin méditerranéen. En 1988, il a avait été lauréat du Prix Global 500 du PNUD pour son combat en faveur de l'environnement en Méditerranée. Ce pionnier du PAM aura marqué l'histoire environnementaliste de la Croatie et annoncé dans le domaine de l'aménagement, qui était son champ privilégié, les principes de Rio et du développement durable.

## Bani Layachi

Directrice de l'observation, des études et de la coordination au Ministère marocain de l'environnement, Mme Layachi est décédée le 14 juillet 2000 des suites d'une longue maladie. Géographe et démographe de formation, elle aura joué un rôle déterminant dans son pays, et ce dès 1973, au lendemain de la Conférence de Stockholm, en mettant progressivement en place des structures consacrées à l'aménagement du territoire et à l'environnement, au sein du Ministère de l'Habitat, de 1973 à 1985, puis en prenant la direction de ces deux domaines au Ministère de l'intérieur, puis au Ministère de l'environnement à la création de ce dernier en 1992. Si le Maroc perd en elle une organisatrice hors pair, le PAM perd de son côté l'un de ses promoteurs et de ses artisans les plus actifs. Dès le lancement du programme en 1975, elle fait entendre, au nom de son pays, une voix résolue en faveur de la coopération méditerranéenne au sein de toutes les grandes réunions institutionnelles. De 1995 à 1997, quand le Maroc assume, en la personne du Ministre de l'environnement, M. Alami, la présidence à la fois du Bureau des Parties contractantes et du Comité directeur d'une CMDD qui venait tout juste d'être créée, elle voue son expérience et son énergie à la préparation et au succès de la première réunion de la Commission à Rabat en décembre 1996. Travailleuse inlassable, d'un tempérament à la fois rigoureux et très ouvert, aussi exigeante envers elle-même qu'elle l'était avec ses collaborateurs, elle incarnait une nouvelle génération de Marocaines soucieuses



d'accéder aux responsabilités. Sur ce point, elle s'exprimait avec sa franchise habituelle, se méfiant des condescendances masculines, comme elle l'avait confié dans un entretien à Medondes (no 33, hiver 96/97): "Personnellement, je n'admetts pas qu'on fasse du forcing pour mettre les femmes à des postes de responsabilité, si elles doivent simplement y servir de paravent, d'alibi. Et quand on me dit que les femmes présenteraient une plus grande sensibilité aux problèmes de l'environnement et du développement durable, je me méfie un peu, car c'est déjà de la discrimination au niveau des tâches...". A la dernière réunion des Parties contractantes à Malte, en octobre 1999, dans une intervention très remarquée, elle avait souligné ce qui restait à ses yeux un obstacle majeur: "Les modes actuels de consommation et de production enrichissent certains pays et en appauvrissent d'autres, en particulier des pays en développement. Les nouveaux accords de libre-échange qui régissent les relations internationales ne tiennent pas suffisamment compte des préoccupations environnementales. Le fait de ne pas introduire les changements indispensables au développement durable signifie bien que ce principe demeure lettre morte... La responsabilité des pays en développement à l'égard de la pollution de l'environnement est minime, mais on leur demande de se conformer aux règles et valeurs imposées par les pays développés. Cela a des répercussions notables sur la pauvreté dans les pays qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour allier développement et protection de l'environnement. Les modalités de la coopération dans ce domaine sont les mêmes que celles qui étaient utilisées dans la coopération conventionnelle alors qu'un nouveau domaine appelle une approche nouvelle". Autant de mises en garde qui sonnent aujourd'hui comme un testament. ■



## Série des rapports techniques

**PAM-PNUE/MEDPOL/OMS : Les stations d'épuration des eaux usées municipales dans les villes côtières de la Méditerranée.**

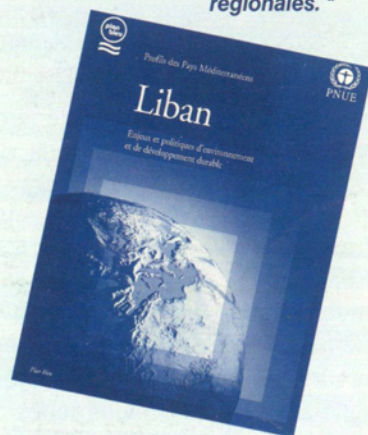
L'étude à la base de ce rapport avait pour but de faire le point sur la situation prévalant dans les divers pays méditerranéens concernant les réseaux d'assainissement existants, les quantités d'eaux usées municipales rapportées à la population, les impacts des rejets dans la mer, les traitements mis en oeuvre avant élimination. La plupart des données ont été recueillies par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL et ont servi à l'établissement de tableaux par pays qui figurent en annexes. Malgré quelques lacunes, notamment pour les chiffres de population touristique - le volume des eaux usées pouvant être multiplié de plusieurs fois en période estivale, ce qui représente une charge énorme pour les municipalités -, le rapport offre un panorama assez complet et fiable de la couverture des villes côtières de la Méditerranée en stations d'épuration, des besoins et des tendances dans ce domaine qui est d'une importance majeure pour la salubrité des eaux côtières. En 1985, par leur Déclaration de Gênes, les pays riverains s'étaient engagés à équiper en stations d'épuration toutes les villes de plus de 100 000 habitants, et en émissaires et/ou stations d'épuration toutes les villes de plus de 10 000. Si ces objectifs ne sont pas encore atteints, l'amélioration obtenue en quinze ans est spectaculaire, et ce rapport technique permet de distribuer les bons et les mauvais points aux pays (**No 128 de la Série des rapports techniques du PAM, Athènes 2000, 65 pages, en anglais et en français**).

**PAM-PNUE/MED POL: Lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage.**

Ce volume regroupe dans les quatre langues officielles du PAM les lignes directrices approuvées en décembre 1998 par une réunion d'experts à Malte, puis adoptées par les Parties contractantes à leur réunion de novembre 1999 au titre du Protocole "immersions". MedOndes a rendu compte dans son no 38 de la réunion d'experts, des problèmes soulevés par l'élimination de ces matériaux et de l'intérêt de ces lignes adaptées au contexte méditerranéen. Une première partie traite de l'évaluation et la gestion des matériaux de dragage, une deuxième de la surveillance des opérations d'immersion. Quatre annexes techniques offrent des compléments techniques sur les analyses nécessaires à l'évaluation des matériaux, les techniques de normalisation de la distribution spatiale des polluants, les considérations avant toute opération de délivrance d'un permis d'immersion et la meilleure pratique environnementale en matière de dragage. (**No 129 de la Série des rapports techniques du PAM, Athènes 2000, 46 pages, en anglais, arabe, espagnol et français**).

**CAR/Plan Bleu : Liban, enjeux et politiques d'environnement et de développement durable.**

Ce volume inaugure une nouvelle série, plus analytique, des Profils de pays méditerranéens, qui cherche à identifier les problèmes prioritaires des pays étudiés. Il paraît aussi en anglais (comme le profil Algérie de l'ancienne série) et sera bientôt suivi par un numéro consacré à la Tunisie. En une soixantaine de pages, le lecteur tient dans sa main un " précis " - on pourrait presque dire un " manuel ", tant la visée est opérationnelle - sur la plupart des aspects du pays, depuis le contexte historique et politique, l'économie, les disparités socio-économiques jusqu'aux grands enjeux d'environnement/développement. On songe en particulier au profit que peut en tirer un journaliste contraint, en peu de temps, de se forger une vue panoramique d'un pays où il est chargé d'enquêter sur le terrain. Vue approximative, certes, dans le cas du Liban : comme l'écrit Guillaume Benoit dans son introduction, "**malgré les efforts accomplis ces dernières années pour restaurer l'administration, le pays ne dispose pas encore d'une comptabilité nationale solide. Les données ne proviennent que d'estimations et d'échantillons très hétérogènes selon les sources, ce qui entrave la conduite d'analyses fines basées sur des chiffres précis**". Une raison supplémentaire d'apprécier le mérite de ce livre, car son auteur, George Abu-Jawdeh, consultant du Plan Bleu, a pu, avec le concours de Silvia Laria, cerner au plus près, en recoupant les sources, les problèmes de fond d'un Liban meurtri par six années de conflit (1974-1990) qui ont réduit de plus des 2/3 son PIB. L'auteur conclut qu' "**entre une vision qui met l'accent sur la fragilité de la situation et du processus de reconstruction et développement, et une vision optimiste quant au potentiel libanais de reconstruction et de développement, l'avenir du pays sera plus nuancé et se situera vraisemblablement à mi-chemin, ce qui impliquera néanmoins la perpétuation du processus de dégradation de l'environnement et l'accroissement des disparités sociales et régionales.**"



**Commission européenne: Mediterranean Desertification, Research results and policy implications** ("Désertification méditerranéenne, résultats de la recherche et implications pour les politiques"). Il a été notamment question de cette publication à la 6e CMDD de Tunis, quand la désertification a été envisagée parmi les prochains thèmes à traiter, pour faire état de la très riche bibliographie à laquelle cette question a déjà donné lieu. Ces actes d'une conférence internationale tenue en Crète sous le patronage de la CE offrent, dans un premier volume, les communications liminaires de quelque 24 scientifiques venus de tous les horizons, méditerranéens pour la grande part, et dans un second volume un résumé des résultats de plusieurs projets de recherche principalement financés par la CE sur les sujets suivants: changements historiques; variabilité climatique; érosion hydrique et du sol; écosystèmes méditerranéens; gestion des actions d'atténuation; surveillance continue et cartographie de la désertification.

(Commission européenne, Direction générale de la recherche, 1999).

**Land-Ocean Interactions : Managing Coastal Ecosystems - Fourth International Conference on the Mediterranean Coastal Environment - Fourth International Conference on environmental Management of Enclosed Coastal Seas**, Novembre 9-13, 1999. Antalya, Turkey ("Interactions terre-océan : gestion des écosystèmes côtiers, Quatrième conférence internationale sur le littoral de la Méditerranée, Quatrième conférence internationale sur la gestion environnementale des mers semi-fermées"). Il s'agit des actes de deux conférences tenues conjointement, organisées respectivement par MEDCOAST (Université technique du Moyen-Orient, Turquie) et par l'EMECS (Kobe, Japon), deux initiatives lancées au début des années 90, au niveau régional pour la première et au niveau mondial pour la seconde, afin de contribuer à la conservation et à la gestion intégrée du milieu marin et côtier des mers semi-fermées - dont la Méditerranée et la mer Noire. Ces conférences MEDCOAST et EMECS ont acquis avec les années un grand retentissement. La manifestation conjointe de 1999 a réuni un aéropage impressionnant de scientifiques qui ont couvert tous les aspects des deux problématiques traitées. Il en résulte trois volumes de quelque 180 communications, représentant 1940 pages, publiés sous la direction du prof. Erdal Özhan, président de la conférence conjointe. Une grande prouesse organisationnelle, scientifique et éditoriale.

(MEDCOAST Secretariat, Middle East Technical University, 06531, Ankara, Turquie; e-mail : medcoast@metu.edu.tr)